

Rapport d'activité des services de l'État en Ariège **2017**





Le mot de la Préfète

Une nouvelle année d'action pour les services de l'État en Ariège, que le rapport qui en présente ici les grands traits ne saurait retracer dans toute son étendue et sa diversité. Ce document, synthétique et forcément partiel, s'inscrit pourtant dans une démarche de transparence que complètent publications en ligne et usage des nouveaux médias, tentant de répondre à l'impératif posé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen selon lequel « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ».

C'est une nouvelle fois avec détermination et engagement que l'ensemble des agents de l'État se sont efforcés de rendre un service public performant visant au bien commun. Ce qui implique de construire une action publique qui concilie attention à chacun, réponse aux enjeux locaux et intérêt général, tout en intégrant nombre de défis nouveaux.

En 2017, les services de l'État ont ainsi connu de notables évolutions, qu'il s'agisse de l'adoption de nouvelles pratiques, comme la police de sécurité du quotidien ou l'évolution numérique de nombre de prestations, ou du retranchement de certaines missions non-stratégiques du périmètre de l'action publique.

A l'image de la fin de la délivrance en préfecture des permis de conduire et cartes grises, la redéfinition du périmètre de l'Etat permet en retour de déployer davantage de moyens sur les politiques publiques les plus prioritaires.

C'est naturellement le cas des politiques régaliennes, au premier rang desquelles figurent la sécurité publique et la gestion de crise, avec un renforcement de la capacité opérationnelle des forces de sécurité et de secours pour répondre aux défis croissants auxquelles elles font face, des missions réglementaires ou d'accompagnement des collectivités. 2017 aura aussi été une intense année électorale où les scrutins démocratiques auront pu se dérouler en Ariège dans une réelle sérénité institutionnelle.






Parmi les priorités figurent également les missions d'accompagnement des publics fragiles : hébergement d'urgence, accueil des réfugiés, politique d'insertion par l'emploi, mais aussi, dans un autre registre, soutien et appui au monde agricole et rural face aux multiples difficultés qu'il rencontre.

C'est enfin une année où la dynamique de contribution et d'accompagnement aux projets locaux de développement s'est poursuivie, aux côtés des collectivités territoriales désireuses de faire émerger leurs projets de rénovation urbaine, d'aménagement public, de maisons de santé, de gendarmerie, d'écoles ou d'équipements culturels. S'inscrivant dans de nouveaux cadres contractuels, dotés de moyens très accrus en matière d'investissement public, les services de l'État ont accompagné les projets dès leur élaboration, dans une logique de transparence et de partage d'expertise.

Soucieux de ses missions régaliennes et réglementaires, l'État en Ariège s'est ainsi efforcé d'adopter vis-à-vis de chacun, qu'il soit requérant, élu, associatif, porteur de projet ou simple citoyen, une posture conciliant l'autorité des principes à l'écoute, l'accompagnement et la vitalité démocratique.

Marie Lajus



	L'ÉTAT GARANTIT LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA VIE EN SOCIÉTÉ	6
	- Préserver la tranquillité publique	6
	- Assurer les missions régaliennes et lutter contre la fraude	14
	- Anticiper et gérer les crises	15
	- Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques	18
	- Veiller à la sécurité alimentaire, la protection du consommateur, la protection animale et la sécurité environnementale	21
	- Mettre en œuvre la politique de santé	22
	L'ÉTAT SE MOBILISE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI	25
	- La situation du marché du travail	25
	- Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées	26
	- Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes	27
	- Accompagner les entreprises en mutation économique	27
	- Soutenir les bassins d'emploi les plus fragiles du département	28
	- Piloter et animer le service public de l'emploi (SPE)	28
	- Accompagner les évolutions des finances publiques en Ariège	30
	- La mission de médiation du crédit	31
	L'ÉTAT PROMeut LA COHÉSION SOCIALE	33
	- La politique de la ville et la revitalisation des centres-bourgs	33
	- Promouvoir l'égalité des chances	35
	- Renforcer la citoyenneté avec la généralisation du service civique	36
	- Accompagner la jeunesse	37
	- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes	37
	- Accompagner les personnes les plus vulnérables	38
	L'ÉTAT SOUTIENt UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRE ET DURABLE DU TERRITOIRE	41
	- Favoriser un développement équilibré et durable du territoire	43
	- Aménager l'espace urbain vers un urbanisme durable	43
	- L'accompagnement de l'activité agricole	44
	- Protéger durablement la biodiversité avec l'Agence Française pour la biodiversité	46
	ANNEXES	50

L'État

garantit les principes
fondamentaux de la
vie en société

L'activité des services de l'État et notamment des forces de sécurité aura une nouvelle fois été dense en 2017 avec un renforcement de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation.

PRÉSERVER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Renforcer les dispositifs de sécurité

■ LA POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

Le ministre de l'intérieur a annoncé fin octobre 2017 la mise en place d'une police de sécurité au quotidien. Il a souhaité que ce dispositif fasse l'objet, au niveau local, de consultations des services de police et de gendarmerie et de l'ensemble des partenaires directement associés aux politiques locales de sécurité et de prévention de la délinquance.

La concertation, lancée localement le 9 novembre 2017 avec plusieurs réunions en la présence d'un membre du corps préfectoral, a été articulée autour des trois orientations principales retenues par le ministère de l'intérieur :

- ▶ le renforcement de l'efficacité des forces de sécurité sur le terrain
- ▶ la coopération entre partenaires locaux
- ▶ les liens entre les forces de l'ordre et la population

En parallèle la justice et les services de sécurité conduisent un travail de simplification de la procédure pénale.

La synthèse des consultations a été présentée lors d'un état-major de sécurité coprésidé par la préfète et le procureur de la République et a été transmise le 15 décembre 2017 au ministre de l'intérieur.

La coopération entre partenaires locaux

Dans le département, les forces de sécurité travaillent au quotidien en très étroite coopération avec les élus, les associations, les commerçants et tous les partenaires concernés par les enjeux de sécurité. La qualité de ce partenariat et la complémentarité entre les services institutionnels et les forces de sécurité est souligné par tous. Les caractéristiques d'un territoire rural comme l'Ariège permettent l'existence de véritables relations de confiance entre tous les acteurs de la prévention et de la sécurité.

Relations des élus et des forces de sécurité

Le pilotage, par les sous-préfets de réunions régulières par territoire et par thématique (commerçants, établissements scolaires, etc.) est plébiscité. L'utilité des référents police et gendarmerie est largement reconnue et ce réseau de référents doit être maintenu.

Communication

Un enjeu fort de communication a été soulevé par plusieurs partenaires. Si la communication a beaucoup progressé ces dernières années, il a été souligné qu'elle pourrait être encore nettement améliorée en ce qui concerne l'information des victimes sur les suites données à leurs plaintes.

La communication médiatique doit également être renforcée sur la réalité du travail des policiers et des gendarmes et des affaires réussies.

Les liens entre les forces de l'ordre et la population

De fortes attentes ont été exprimées, en particulier par les élus, les conseils citoyens et les partenaires associatifs, sur la lutte contre les incivilités. Les faits d'incivilité sont en effet considérés comme insuffisamment pris en compte.

Le ministère de l'intérieur doit définir une doctrine et s'est engagé à renforcer les moyens des forces de sécurité : matériel, outils numériques et effectifs (pour ces derniers, une annonce a été faite sur le recrutement de 10 000 agents supplémentaires sur les 5 ans à venir sur l'ensemble du territoire français).

L'esprit de cette réforme est d'élargir les efforts portés sur les questions de terrorisme aux enjeux de la sécurité quotidienne. La réforme de police de sécurité du quotidien s'inscrit dans une logique d'adaptation du dispositif aux spécificités des territoires.

Au cours de cette commission, des orientations de travail pour 2017 et 2018 ont été définies :

- ▶ poursuite du travail sur la sédentarisation et les terrains familiaux ;
- ▶ création d'une fonction de médiation auprès des gens du voyage, mission confiée au sous-préfet de l'arrondissement de Pamiers ;
- ▶ réunion de la commission départementale des gens du voyage une fois par an pour acter des avancées collectives et préparer le futur schéma.

La sécurisation des établissements de santé

Dans le cadre de la réflexion sur la politique globale de sécurité des établissements de santé, la préfète a réuni le 31 mai 2017, en présence de l'ARS et des forces de l'ordre, les chefs d'établissements de santé du département pour faire un point sur la mise en œuvre de leur plan de sécurité et pour évoquer la prévention de la radicalisation.

La convention «Santé-Sécurité-Justice» a été signée le 20 décembre 2017 par les chefs d'établissements hospitaliers, les forces de sécurité, la procureure de la République et la préfète. Ce protocole opérationnel est adapté aux spécificités et aux priorités de chaque établissement.

La sécurisation des établissements scolaires

L'ensemble des établissements scolaires se sont dotés de plans particuliers (PPMS), avec la contribution des référents sûreté de la gendarmerie et de la police nationale. Ils effectuent aussi depuis 2016 des exercices réguliers de mise en situation sur différents risques (intrusion, incendie, rupture de barrage...).

La sécurité du public dans les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) et dans les accueils collectifs de mineurs (ACM)

En 2017, les services de l'État ont procédé à près de 100 contrôles au sein des accueils collectifs de mineurs (ACM) et des établissements d'activités physiques et sportifs (EAPS), contribuant ainsi à garantir la sécurité des sportifs et des 3000 jeunes accueillis en séjours de vacances dans le département chaque année. Par ailleurs, dans le cadre de la campagne annuelle « pour que la montagne reste un plaisir » du ministère de l'intérieur et du ministère des sports, la DDCSPP et le PGHM ont mis en place sur 3 journées différentes des espaces « prévention hiver », alternativement dans les stations d'Ascou-Pailhères, des Monts-d'Olmes et de Guzet.

Tourisme et sécurité

Le comité interministériel du 7 novembre 2016 a décidé une série de nouveaux engagements dans le cadre du programme national « tourisme et sécurité ». Ces engagements ont été déclinés localement. Le conseil départemental « tourisme et sécurité » installé par Mme la préfète le 3 juillet 2017 a pour objet d'animer et promouvoir la politique de sécurité touristique et déterminer la mise en œuvre des mesures de sécurisation des sites sur la base des conventions de site. 10 sites les plus emblématiques ont été identifiés et leurs gestionnaires rencontrés par la préfecture; les conventions seront signées en juin 2018.

Prévenir la radicalisation

Le pilotage départemental de la lutte contre la radicalisation est confié depuis 2015 aux préfets.

→ Le suivi local se fait à travers trois instances :

- ▶ Le GED (groupe d'évaluation départemental), composé des forces de sécurité, des services de renseignement, de l'administration pénitentiaire. Il se réunit toutes les semaines et assure le suivi des individus identifiés dans le département avec des profils et des degrés de radicalisation différents.
- ▶ Une cellule locale mensuelle qui est élargie à d'autres services. Le rôle de cette cellule est d'assurer un accompagnement des individus radicalisés ou en voie de radicalisation à travers la mise en place de dispositifs de prévention.
- ▶ Le comité de pilotage, qui se réunit deux fois par an est élargi aux collectivités territoriales, aux représentants du culte musulman et aux associations. Il a vocation à traiter de sujets plus généraux au titre de la prévention (formation des acteurs, connaissance du phénomène).

Au titre des initiatives locales supplémentaires inscrites dans la volonté de prévention, de vigilance et de responsabilisation, deux séminaires sur la radicalisation ont été organisés les 9 et 10 octobre 2017 à Saint-Jean-du-Falga et à Saint-Girons, à destination des professionnels : corps médical, enseignants, associations, élus. 257 participants ont été recensés à Saint-Jean du Falga et 86 à Saint-Girons.

Lutter contre la délinquance

L'Ariège reste un département relativement épargné par les phénomènes de délinquance sous ses formes les plus violentes, malgré une délinquance générale légèrement à la hausse (6564 faits ont été enregistrés en 2017, soit une évolution de +1,97% par rapport à 2016).

Progression des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP): + 12,3% (1 084 faits commis - tendance nationale : +2,1%).

Certaines formes de délinquance ne cessent de croître, traduisant une montée de la violence et un durcissement des rapports sociaux. C'est notamment le cas des :

- ▶ violences physiques non crapuleuses : +9,21% (688 faits commis) ;
- ▶ coups et blessures volontaires: +9,79% (527 faits commis) ;
- ▶ menaces et chantages: +24% (269 faits commis).

S'agissant des violences sexuelles, 3 faits supplémentaires ont été recensés dans le département en 2017 par rapport à 2016, portant le nombre de faits enregistrés à 89. 392 faits de violences intrafamiliales ont été comptabilisés en 2017, soit une évolution globale de +10,11% par rapport à 2016 (79% des victimes de violences intrafamiliales sont des femmes).

Avec 931 faits élucidés, le taux d'élucidation des AVIP est de 84% (72% en 2016).

Baisse globale des atteintes aux biens de 7,8% (3 118 faits commis)

Dans la continuité de la tendance nationale, les vols sans violence diminuent de 10,6 % (2628 faits commis). Au sein de cet indicateur, on peut retenir que :

- ▶ Le nombre de cambriolages baisse pour la 1^{ère} fois depuis 2013. 819 faits ont été commis en 2017, soit une baisse de 5,75% par rapport à 2016. Les cambriolages de logements représentent 65% de l'ensemble des faits commis (536 faits commis soit une baisse de 2,01%).
- ▶ Les vols liés aux véhicules sont marqués cette année par une baisse globale de 16,8% :
 - 188 vols d'automobiles et de deux-roues (- 17,5 % par rapport à 2016)
 - 250 vols à la roulotte (- 22,8 % par rapport à 2016)
 - 138 vols d'accessoires automobiles (stable, -2 faits commis par rapport à 2016)
- ▶ Les vols sans violence contre des personnes reculent également (-11,6% par rapport à 2016, 896 faits commis).

Les actes de destructions et dégradations sont en augmentation. On relève 453 faits commis dans le département en 2017, soit une augmentation de 10,22%. Globalement, ces résultats sont encourageants, grâce notamment à l'occupation du terrain, la réactivité et les dispositifs de prévention de la délinquance (vidéo protection, participation citoyenne, groupe local de traitement de la délinquance).

Hausse des escroqueries et infractions économiques et financières (+ 11,01 % - 766 faits commis dans le département)

Alors que ce type d'infractions s'est stabilisé en France métropolitaine en 2017 (+2,5%), la délinquance économique et financière, notamment les escroqueries, a augmenté en 2017 en Ariège.

Les taux d'élucidation des crimes et des délits sont en hausse

Le taux global d'élucidation tous indicateurs confondus s'élève à 46,80%, soit une évolution de +5,48 points par rapport à l'année dernière.

- ➔ **Atteintes aux biens** : 683 faits ont été élucidés par les services de sécurité. Le taux d'élucidation est passé de 17% en 2016 à 20% en 2017.
 - Nette hausse du nombre de faits élucidés en matière de cambriolages : +85,6% (167 faits élucidés), ce qui porte le taux d'élucidation à 21% ;
 - 96 faits de plus qu'en 2016 ont été élucidés en matière de vols sans violence, ce qui porte le taux d'élucidation à 18 % ;
 - Le taux d'élucidation des vols avec violence s'élève à 32% ;
 - Le taux d'élucidation des violences sexuelles s'élève à 89%.
- ➔ **Atteintes volontaires à l'intégrité physique** : 931 faits ont été élucidés par les services de sécurité. Le taux d'élucidation est passé de 72% en 2016 à 84% en 2017.
- **Escroqueries et infractions assimilées**: malgré une baisse du nombre de faits élucidés, le taux d'élucidation s'élève à 40% en 2017.

Outils de prévention et de lutte contre la délinquance

■ L'ACTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ) DE L'ARIÈGE

Pour répondre aux missions de la protection judiciaire de la jeunesse, la direction territoriale s'appuie sur un secteur public et associatif « habilité justice ». Au 31 décembre 2017, dans le département de l'Ariège, 3 établissements et services concourent à la protection judiciaire de la jeunesse et permettent aux magistrats de disposer d'une palette de prise en charge diversifiée :

- un secteur public constitué d'une unité éducative de milieu ouvert (UEMO). Celle-ci peut assurer l'ensemble des mesures prescrites par l'autorité judiciaire.
- un secteur associatif habilité justice, composé de deux établissements autorisés et financés exclusivement ou conjointement par l'État et/ou le département. Ces établissements sont habilités à mettre en œuvre certaines mesures ordonnées par l'autorité judiciaire au civil ou au pénal. La MECS Loumet a une place d'accueil d'urgence pénale. La direction territoriale de la PJJ, par sa place de coordonnateur des acteurs œuvrant dans le champ judiciaire, a construit une complémentarité entre ces opérateurs. De plus, grâce à sa connaissance et son expertise des publics mineurs, la direction territoriale participe de manière active aux politiques publiques menées dans le département (contrats de ville et de territoire).

Les effectifs de mineurs non accompagnés sont en augmentation et peuvent atteindre 50% des places des MECS habilités justice.

L'activité enregistrée est stable en ce qui concerne les entrées : 321 (324 en 2016) mais elle est constatée en légère baisse sur l'ensemble des suivis, au pénal ou en assistance éducative (mesure judiciaire d'investigation éducative) : 443 pour 460 en 2016. La proportion de l'activité au pénal, en mesures, reste stable (87 %).



Les garçons restent très largement majoritaires dans la population pénale des mineurs : 73 % contre 27 % de filles, avec une augmentation sensible de ces dernières (en 2016, 24%). Le département reste dans des chiffres supérieurs à la moyenne nationale où la répartition est de 82 % et 18%.

Parmi le public pris en charge, on note une augmentation de la tranche d'âge des moins de 16 ans qui représente 44% de l'effectif des jeunes placés sous-main de justice en 2017, soit une évolution de +14%.

■ LA VIDÉO PROTECTION

14 communes et 3 communautés de communes sont autorisées à installer un système de vidéoprotection :

Lavelanet, Luzenac, Mirepoix, Mazères, Pamiers, Saverdun, Tarascon, Laroque d'Olmes, Saint Jean du Falga, Foix, Le Fossat, La Tour du Crieu, Montbel, Vicdessos, les communautés de communes du pays de Foix, du Pays d'Olmes et Couserans Pyrénées.

■ LE PROTOCOLE PARTICIPATION CITOYENNE

Ce dispositif consiste à mobiliser la vigilance solidaire des habitants en vue de prévenir les actes infractionnels, sous le contrôle des forces de l'ordre et du maire de la commune engagée dans cette démarche. Au total, 24 protocoles de ce type ont été signés depuis 2011, dont 9 en 2017. Il s'agit des communes suivantes :

► Ilhat, Pereille, Roquefixade, Rouquefort-les-Cascades, Nalzen, Dreuilhe, Carla-de-Roquefort, Lieurac, Saint-Girons.

Sept autres protocoles sont en projet :

► Saint-Lizier, Lorp-Santaraille, Montjoie-en-Couserans, La Tour du Crieu, Saint-Jean-du-Falga, les Pujols, Rieux-de-Pelleport.

■ LE FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

En 2017, 27 dossiers présentés au titre de la prévention de la délinquance ont été subventionnés pour un montant total de 122 346 euros.

Ces fonds ont permis de soutenir des actions à destination des jeunes exposés à la délinquance (54 % des crédits), ou encore des actions destinées à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales (30% des crédits), la tranquillité publique l'aide aux victimes, la sécurisation des établissements scolaires et la prévention de la radicalisation.

■ LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LES CONDUITES ADDICTIVES (MILDECA)

L'enveloppe départementale 2017 s'élevait à 26 404 € (identique à celle de 2016). 8 dossiers ont été déposés et subventionnés en 2017 (7 porteurs de projets).

► 26,51 % des crédits ont permis de subventionner des actions de prévention des conduites addictives en milieu festif ou hors temps scolaire.

► 59,86 % des crédits ont été alloués à des actions de prévention des conduites addictives en milieu scolaire.

► 13,63 % des crédits ont permis de soutenir des actions de prévention de conduites dopantes (stages de sensibilisation et prévention situationnelle).

■ LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA HAINE ANTI LGBT (DILCRAH)

Le département a bénéficié d'une dotation de 5 500 € pour subventionner 2 projets de sensibilisation des jeunes au problème du racisme et de l'antisémitisme.

■ LES CONVENTIONS ET PARTENARIATS SIGNÉS EN 2017

Trois conventions « Santé-Sécurité-Justice » ont été signées le 20 décembre avec le CHIVA, le CHAC et le centre hospitalier Saint-Louis.

Quatre nouvelles conventions de coordination entre les forces de sécurité et les polices municipales ont été signées à Ax-les-Thermes, Lavelanet, Mirepoix et Mercus.

Ces conventions ont pour but de renforcer la coopération avec les polices municipales notamment par l'échange d'information.

Un protocole de sécurité des professionnels de santé a été signé le 20 juin 2017. Il a pour objectif de garantir une bonne collaboration entre les acteurs de la santé, les forces de sécurité, la justice, afin de prévenir des actes de violence dans les services hospitaliers en général, et les urgences en particulier.

Lutter contre l'insécurité routière

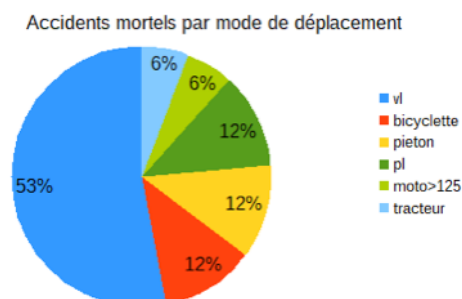
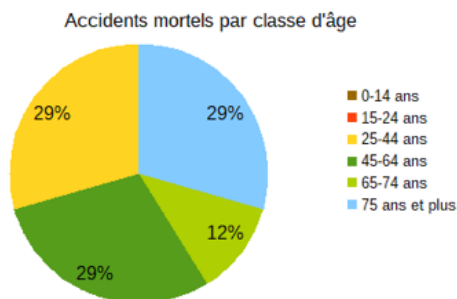
En 2017, 17 personnes ont perdu la vie dans le département de l'Ariège, un chiffre en baisse comparativement à 2016 (26 décès à déplorer sur la même période) à relativiser néanmoins, car 2016 avait toutefois été une année particulièrement dramatique. Ce chiffre reste élevé comparativement aux années précédentes.

→ Les autres indicateurs de l'accidentalité routière sont également en augmentation :

- ▶ les accidents corporels augmentent de 24% : 124 accidents au 31 décembre 2017 contre 100 à la même période en 2016, soit 24 accidents supplémentaires.
- ▶ le nombre de personnes blessées sur les routes augmente de 13% : 178 personnes blessées sur toute l'année 2017 contre 158 en 2016 à la même période, soit 20 personnes blessées supplémentaires.

En 2017, les routes ariégeoises n'ont enregistré aucun décès de jeune âgé de 15 à 24 ans, alors qu'en 2016 cette tranche représentait 31,4 % des tués. Par ailleurs, seul un motard a été victime d'un accident mortel en 2017 alors qu'en 2016, un tué sur 5 frappait un pilote de deux-roues motorisés.

■ RÉPARTITION DES ACCIDENTS MORTELS PAR CATÉGORIE D'ÂGE ET PAR MODE DE DÉPLACEMENT

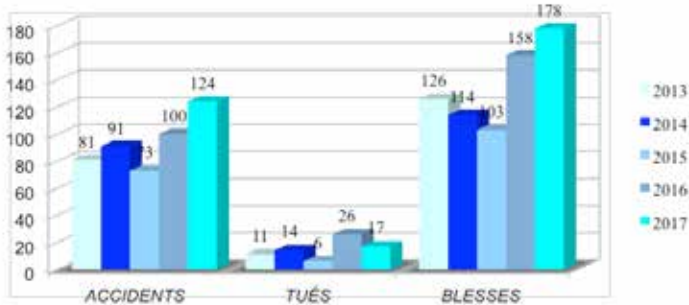


■ ANALYSE DE L'ACCIDENTOLOGIE 2017

- La tranche d'âge 26-40 est la plus importante au niveau des présumés responsables d'accidents.
- La vitesse (18%) est la première cause d'accidents, suivie par la perte de contrôle et les conduites addictives (15%).
- Le dimanche et les après-midi sont les périodes les plus accidentogènes.
- Les axes les plus impactés par cette accidentologie sont la RN 20 (15%), la RD119 (10%), la RD 117 (7%) et la RD 618 (7%).

■ LE PÔLE DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le pôle départemental sécurité routière, installé le 2 décembre 2016 est un outil opérationnel qui réunit tous les deux mois l'ensemble des acteurs de la sécurité routière (DDT, forces de l'ordre, procureur de la République, DIRSO, conseil départemental et Association des Maires).



Évolution des ATB (accidents, blessés, tués) depuis 2013

Parallèlement à l'intensification de la répression et aux actions de prévention envers les usagers de la route, le pôle a en charge l'analyse des accidents et des zones de dangerosité du réseau routier. Une convention a été signée le 1^{er} juin 2017 entre les membres du pôle départemental, pour formaliser ce partenariat. Cette analyse a pour but de définir des mesures correctives adaptées (travaux sur les infrastructures, implantation de nouveaux radars...). Le pôle sécurité routière s'est réuni 5 fois en 2017 dont une en présence du délégué interministériel à la sécurité routière, Emmanuel Barbe.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique nationale « 7 engagements pour une route plus sûre », 18 employeurs de l'Ariège ont répondu présents, le 26 septembre 2017, à l'invitation de la préfète et ont pris des engagements en faveur de la sécurité routière.



ASSURER LES MISSIONS RÉGALIENNES ET LUTTER CONTRE LA FRAUDE

Les missions réglementaires

Dans le domaine du contrôle de légalité, les services de la préfecture se sont plus particulièrement investis sur l'analyse des conséquences de la loi NOTRe ; dans la mise en œuvre du schéma de l'intercommunalité, avec la gestion des fusions et la définition des compétences. La perspective pour 2018 est la montée en puissance de la dématérialisation des actes avec à partir d'octobre 2018 l'obligation pour les collectivités locales de dématérialiser les marchés publics à partir de 25 000 € HT (article 107 décret 2016-360 du 25 mars 2016)

L'activité du bureau des étrangers est significative avec une augmentation du nombre de dossiers de demandeurs d'asile, concomitante avec l'augmentation des capacités d'accueil des migrants dans le département. S'agissant des titres de séjour, le service enregistre une stabilisation à 1280 dossiers (premières demandes et renouvellement) pour 1380 en 2016 et seulement 900 en 2012.

Les demandes d'asile ont augmenté de 25 % entre 2016 et 2017 (soit 194 demandes traitées en 2017). Nombre de ces demandes ont échouées après leur instruction par l'OFPRA et la CNDA.

→ Le contentieux

Parmi les 51 contentieux traités cette année pour 46 en 2016, il est possible d'évoquer l'apparition des contentieux liés au déploiement des compteurs Linky.

Mais le phénomène le plus marquant restera en cette année 2017 la très forte augmentation du nombre de contentieux étrangers : 87 contre 56 en 2016. Ce contentieux revêt la particularité d'être un contentieux de l'urgence où le juge est tenu de prendre sa décision dans les 72 h.

→ Les élections et la réglementation

Les élections présidentielles et législatives ont fortement mobilisé les agents de la préfecture. En effet, au delà du pilotage classique de l'organisation d'élections de cette ampleur, le contexte national et international a imposé une élévation du niveau de sécurité qui a nécessité une modification profonde des procédures, quelques jours avant le premier tour des élections présidentielles. Les mesures prises au plan national ont été mises en œuvre localement grâce à l'implication et la réactivité des agents de la préfecture (bureau des élections et de la réglementation et service informatique).

→ Le trafic transfrontalier et l'action du service des douanes

La lutte contre les grands trafics constitue l'une des missions prioritaires de l'administration des douanes. L'activité de la brigade d'Ax-Les-Thermes est essentiellement consacrée à la lutte contre le trafic de tabacs et cigarettes en provenance d'Andorre et venant alimenter l'agglomération toulousaine.

Dans ce contexte, les agents des douanes se trouvent de plus en plus confrontés, au péril de leur sécurité, à des incivilités et des refus fréquents de se soumettre au contrôle. En 2017, la brigade d'Ax a procédé à la saisie de **3,3 tonnes de tabacs et cigarettes, soit près de 74% des saisies régionales, pour une valeur de 1 145 299 €**. S'y ajoute la saisie de 91 kg de produits stupéfiants (résine de cannabis) et de 11 armes à feu.

→ La lutte contre la fraude documentaire

Un plan départemental de lutte contre la fraude documentaire a été mis en place à la préfecture. Il définit la stratégie locale de lutte contre la fraude par la sécurisation des procédures et la mise en œuvre d'un contrôle interne des dossiers. Il s'appuie sur les diagnostics de sécurité qui ont été conduits au sein de chaque service chargé de la délivrance de titres.

En 2017, 75 fraudes ont été détectées par la préfecture de l'Ariège. En trois ans, les moyens déployés en préfecture, avec notamment la désignation d'un référent fraude à temps plein, ont permis de multiplier par plus de cinq le nombre de fraudes détectées.

En fin d'année, l'instruction des permis de conduire et certificats d'immatriculation a été confiée à deux « centres d'expertise et de ressources des titres », hors département. La mission de lutte contre la fraude documentaire porte dorénavant ses efforts sur le contrôle de l'identité, la protection de l'identité étant un enjeu majeur de notre société.

ANTICIPER ET GÉRER LES CRISES

Réalisation du CoTRRIM (Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux Effets des Menaces)

Dans le cadre de la stratégie de sécurité nationale, définie par le code de la défense, l'État doit organiser et mettre en œuvre ses propres capacités, civiles ou militaires, pour faire face aux risques et menaces qui peuvent affecter la nation.

Cette démarche capacitaire a pour ambition d'associer plus étroitement l'ensemble des acteurs à la préparation et à la gestion des crises et assurer une meilleure cohérence entre la planification gouvernementale et la planification locale. L'objectif à atteindre consiste à recenser les moyens à mobiliser en cas de crise majeure et à faciliter la complémentarité entre les SDIS ainsi qu'entre tous les acteurs dans une logique interdépartementale, zonale ou nationale.

En fonction des risques identifiés sur un territoire, il est indispensable que les préfets de département ou de zone aient une vision globale des capacités dont ils disposent à leur niveau pour répondre de manière efficiente aux événements.

Le CoTRRIM propose :

- un inventaire des risques et des effets potentiels des menaces en les analysant au regard d'objectifs de sécurité. Il distingue ainsi les risques courants et les risques complexes.
- une identification des synergies existantes entre les acteurs de la gestion des crises.
- une vision partagée des capacités territoriales de réponse des acteurs par le recensement de leurs moyens disponibles et une analyse des renforts nécessaires pour répondre à la crise.

Les exercices de sécurité civile

En 2017, le bureau de la sécurité civile de la préfecture a participé à 10 exercices de sécurité dont 6 ont été organisés par le service. L'organisation de deux de ces exercices a particulièrement mobilisé l'ensemble du service :

• Exercice « tuerie de masse »

Organisé sur le site de l'Estive à Foix, le 23 mars 2017, cet exercice consistait en une attaque simultanée commise par trois terroristes au sein de l'établissement lors d'une représentation théâtrale.

L'objectif général de cet exercice était d'entraîner les grands services de l'État à réagir et à coordonner leur action dans une situation générée par une action terroriste de type tuerie de masse. Tous les services susceptibles d'être concernés par ce type d'événement ont participé au bon déroulement de l'exercice (police nationale et judiciaire, gendarmerie, service de déminage, DMD, justice, SAMU, SDIS, préfecture). De plus, plusieurs représentants de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crises ont concouru à la mise en œuvre de la cellule interministérielle d'aide aux victimes (CIAV) et étaient présents au sein du centre d'accueil des familles.

Participaient également en qualité d'observateurs les agents du RAID de Toulouse.

Les spectateurs et victimes étaient joués par les élèves de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Pamiers. Au total, cet exercice a mobilisé plus de 325 personnes.

• Exercice montagne cadre du 19 décembre

Cet exercice s'est joué dans les locaux de la préfecture afin de préparer l'exercice terrain programmé le 1er février 2018 dans la commune de l'Hospitalet-près-l'Andorre.

L'objectif principal était de tester les procédures en matière de secours en montagne, de coordonner l'action des différents services impliqués et de permettre au maire de mettre en œuvre son plan communal de sauvegarde.

Il s'agissait pour les services de gérer plusieurs situations critiques simultanées : des véhicules et des randonneurs ensevelis sous une avalanche, des passagers de trains bloqués dans un tunnel, des naufragés de la route...

• Les autres exercices :

Le bureau de la sécurité civile a également organisé deux exercices terrain dans les campings d'Aulus-les-Bains et d'Orlu, un exercice montagne de sauvetage de skieurs bloqués sur des télésièges à Ascou, un exercice cadre en préparation du Tour de France, et deux exercices d'application des plans particuliers d'intervention (barrage de Soulcem et entreprise Lacroix). De plus, trois exercices nationaux ont entraîné la participation du service : deux exercices d'alerte à la population (ALERTEX), et un autre basé sur l'articulation entre la CIAV et la cellule d'information du public de la préfecture.

Le passage du Tour de France

La 13^e étape du Tour de France s'est déroulée dans un contexte particulier, un an après l'attentat de Nice et le jour de la Fête Nationale. Par ailleurs, elle a été, pour la première fois, retransmise en direct dans son intégralité

Pour cette étape 100 % ariégeoise, les coureurs ont effectué une centaine de kilomètres de Saint-Girons (ville départ) à Foix (ville arrivée) et ont gravi quatre cols : le col de Latrape, le col d'Agnes, le col de Caougnous et le mur de Péguière.

Les services de l'État, les collectivités territoriales et la société Amaury Sport Organisation ont œuvré plusieurs mois à la préparation de cet événement et un dispositif de sécurité sans précédent a été déployé. La gendarmerie a engagé 550 hommes (actifs et réservistes). La ville de Foix a été sécurisée par 235 policiers avec le renfort de quatre compagnies de CRS. Les sapeurs pompiers ont déployé 172 personnels, ont mis en place trois postes médicaux avancés et ont été renforcés par des hélicoptères de la sécurité civile et du personnel des SDIS voisins.

Les centres opérationnels des communes de Foix et Saint-Girons ont été activés. Un centre opérationnel départemental (COD) a également été activé en préfecture et un poste de commandement opérationnel (PCO) a été monté en sous-préfecture de Saint-Girons. Un centre de coordination d'Amaury sport a été positionné sur la ligne d'arrivée ; y étaient présents un sous-préfet, et des officiers de police, de la gendarmerie et du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

La viabilité

Projet SAPYRA (Sécurisation des Accès PYrénéens face au Risque Avalanche)

Le projet SAPYRA retenu dans le cadre du programme POCTEFA en partenariat avec l'Andorre se poursuit.

Ce projet a pour objectif la sécurisation de l'axe routier reliant la France à la principauté d'Andorre, depuis l'Ariège en passant par les Pyrénées Orientales, menacé par 29 couloirs d'avalanches situés sur le territoire des communes de Mérens-les-Vals et l'Hospitalet-près-l'Andorre.

Les travaux de sécurisation des RN 20, 22 et 320 consistent en la mise en place d'infrastructures de protection dans certains couloirs avalancheux (filets et rateliers) et le développement d'instruments de collectes de données visant à fiabiliser la prévision localisée du risque avalancheux.

Ce projet prévoit également une étude mobilité conduite par le CEREMA.

Le programme se déroule sur trois années (2017/2018/2019) et les premiers travaux sur le couloir H4 (commune de l'Hospitalet près l'Andorre) ont démarré en septembre 2017.

La sécurité en montagne

Le peloton de gendarmerie de haute montagne de l'Ariège (PGHM) basé à Savignac-les-Ormeaux a effectué 280 interventions en 2017. Il a dénombré 334 victimes, dont 9 décédées et 184 blessés.

223 opérations ont nécessité l'emploi de l'hélicoptère. 57 opérations ont été conduites par voie terrestre.

La formation occupe une part importante de l'activité du peloton. En marge de celles dispensées aux personnels de l'unité, de nombreuses heures sont également consacrées à l'encadrement des personnels du groupement de gendarmerie départemental de l'Ariège ainsi qu'au SAMU ariégeois.

En matière de prévention des accidents en montagne, le PGHM œuvre tout au long de l'année au moyen en direction des élèves des établissements scolaires, des futurs gardiens de refuge, des pâtres et vachers en formation, et des élèves infirmières.

La sécurité incendie

La révision du plan départemental de prévention des risques d'incendie des forêts a été engagée par la DDT en 2015 en associant étroitement le SDIS, les gestionnaires des espaces forestiers (Association des communes forestières, CRPF, ONF, Syndicats des propriétaires et des exploitants de la forêt privée) et agricoles (Chambre d'agriculture, Fédération pastorale), les collectivités territoriales (Association des maires, Conseil départemental, PNR Ariège Pyrénées) et les autres services et établissements de l'État, assumant en particulier les missions de police (Gendarmerie nationale, ONCFS).

Après un 4^e comité de pilotage, le projet a été soumis en décembre 2017 à la consultation des collectivités territoriales et de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers, en vue de son approbation.



PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Les risques naturels

■ PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)

En Ariège, 143 communes ont l'obligation légale de réaliser un PCS et le Bureau de la Sécurité Civile a pour objectif d'obtenir la réalisation de tous les PCS.

Au mois de décembre 2017, 91,5 % de PCS ont été réalisés soit 131 documents transmis à la préfecture. 12 communes n'ont pas encore élaboré leur plan malgré l'appui que l'État leur propose. Il convient de rappeler que le PCS est obligatoire pour toutes les communes pourvues d'un PPR ou pour celles situées dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI).

L'organisation mise en place dans le cadre d'un PCS permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures, perturbations de la vie collective (interruption de l'alimentation en eau potable, en énergie, intempéries, épidémies...) ou encore accidents plus courants (incendie, circulation routière...).

L'objectif du PCS est de se préparer en se formant et en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques afin d'éviter de basculer dans la crise.

■ PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

Dans un département de montagne, la gestion des risques est une composante essentielle de l'aménagement. La réalisation des plans de prévention des risques multirisques concerne principalement les inondations, les mouvements de terrains et les chutes de blocs. En 2017, trois nouveaux PPRN ont été prescrits dans les communes de Dalou, Gudas et Saint-Félix-de-Rieutord et une révision de PPRN a été prescrite à Auzat. La révision du PPRN de Foix a été approuvée. Au total, 108 PPR sont opposables.

Par ailleurs, l'étude de modélisation des crues à Saint-Girons qui va permettre de déterminer à la fois les emprises, les hauteurs et les vitesses des différentes crues de référence, afin de disposer de données précises qui doivent permettre de mettre en œuvre une politique de réduction de la vulnérabilité du bâti existant. Elle servira de base à la révision du PPRN qui devra être prise en compte dans le PLU en cours d'élaboration par la commune.

■ PLAN D'ACTION ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN DE LA LÈZE (PAPI LÈZE)

L'année 2017 a été marquée de manière concomitante par la clôture budgétaire de la plus grande partie des études et travaux qui n'avaient pas encore été achevés au 31 décembre 2016 au titre du programme 2007-2016 (163 709 €) et par la préparation du dossier de demande d'un PAPI d'intention (étape préalable de deux ans indispensable pour la préparation du dossier de candidature à un nouveau PAPI) qui devrait être examiné par le comité de bassin Adour-Garonne à l'automne 2018.

Le SYCOSERP a bénéficié d'un co-financement du fonds Barnier en toute fin d'année pour l'élaboration d'une étude préalable d'un PAPI d'intention sur le bassin versant interdépartemental du Salat, destiné à prévenir la survenance d'une inondation exceptionnelle du même type que celle survenue en juin 2013 dans les vallées limitrophes de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées.

■ LES CAMPINGS À RISQUE

Le département de l'Ariège compte 43 campings soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ; la plupart en raison d'un risque inondation. Afin de répondre aux directives de l'instruction du 6 octobre 2014 relative à l'application de la réglementation spécifique aux terrains de camping et de caravanage situés dans les zones de submersion rapide, la liste de ces campings a été mise à jour par arrêté préfectoral du 10 janvier 2017.

Cet arrêté prévoit une fréquence des visites de la sous-commission départementale pour la sécurité des occupants de terrains de camping et de stationnement de caravanes variable de 2 à 5 ans en fonction du classement et du niveau de risque. En 2017, l'effort s'est porté sur les sept campings les plus exposés.

Cette campagne de visites s'est voulue pédagogique et a donné lieu à deux exercices d'évacuation. Ces opérations, menées de manière inopinée et en grandeur nature, ont permis de tester les procédures mises en place par les gestionnaires en cas d'alerte crue et d'évaluer le temps nécessaire pour l'évacuation et la mise à l'abri des campeurs.

À l'occasion des retours d'expérience, des pistes d'amélioration ont pu être proposées aux exploitants pour une meilleure gestion de crise.

■ LA SÉCURITÉ DES OUVRAGES HYDRAULIQUES : LA REVUE DE SÛRETÉ DU BARRAGE D'ARAING

Le barrage d'Araing est situé au pied du mont Crabère dans les Pyrénées ariégeoises à une altitude de 1910m. Barrage de type poids, constitué d'enrochements d'une hauteur de 26 m, sa construction a été achevée en 1942. Sa retenue sert à alimenter la centrale hydro-électrique d'Eylie (EDF).

Cet ouvrage de classe A est soumis à un contrôle décennal de l'ensemble de l'ouvrage y compris les parties habituellement noyées pour un examen technique complet qui nécessite l'abaissement de la retenue.

L'abaissement, autorisé par arrêté préfectoral, a été programmé en avril 2017, en période de pré-fonte des neiges pour limiter les incidences sur l'environnement tout en permettant la réalisation de travaux nécessaires à la maintenance du barrage, tel le remplacement des joints du parement amont, soumis au marnage de la retenue et à des conditions météorologiques difficiles (gel/dégel, ensoleillement fort).

Risques technologiques et problématiques minières

L'autorisation environnementale

Dans le domaine des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'année 2017 a été principalement marquée par l'entrée en vigueur le 1er mars 2017 d'une nouvelle procédure dite « Autorisation Environnementale ».

Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement et de la simplification administrative. Elle conduit à fusionner les différentes procédures et décisions environnementales requises au sein d'une unique autorisation environnementale.

Afin de faciliter le déploiement de cette nouvelle procédure, diverses actions de formation et d'information ont été réalisées à destination, d'une part, des porteurs de projet et des bureaux d'études et, d'autre part, des agents de l'Etat concernés.

Ces actions ont eu notamment pour but de mettre en place une organisation inter-services avec :

- l'élaboration d'une note de cadrage régionale et de fiches de procédures ;
- la mise en ligne de tous documents utiles à destination des agents des services concernés sur une plateforme de partage dédiée et l'organisation de journées d'information des agents des services concernés (DREAL, DDTM, DDPP, bureau de l'environnement de la préfecture) dans chaque département ;
- une information des acteurs lors d'un séminaire entre bureaux d'études, maîtres d'ouvrages et services instructeurs.

En 2018, le plan d'action sera poursuivi par un séminaire d'échange sur le retour d'expérience des différents acteurs et par une information des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

■ MINES : LE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE À LA SOCIÉTÉ VARISCAN MINES SUR LA COMMUNE DE COUFLENS

Le 11 février 2017 a été publié l'arrêté du 21 octobre 2016 accordant le permis exclusif de recherche (PER) de mines de tungstène et autres substances connexes, dit « Permis Couflens », à la société Variscan Mines. Est annexée à cet arrêté la convention du 14 mars 2017 relative aux modalités de mise en œuvre de ce permis. Dans ce cadre, le titulaire doit mener, avant tous travaux de recherche, une évaluation des risques sanitaires et environnementaux. Cette évaluation est soumise à une tierce expertise pour les aspects relatifs à la présence d'amiante dans la mine. Cette évaluation nécessite certains travaux préalables de sécurisation de la mine, requis notamment au titre du code du travail. Une commission locale de concertation d'information et de suivi du projet, créée le 23 février 2017, s'est réunie deux fois en 2017. S'agissant du titulaire du titre, en 2017, il a mené, dans le cadre des visites de sécurité, une première mesure d'atmosphère dans la galerie 1230 de la mine ainsi qu'une étude halieutique.

Sous réserve d'accès à la route menant à la mine, en 2018, les prélèvements de roche dans le cadre de la tierce expertise devraient avoir lieu, après sécurisation éventuelle de la mine.

■ APRÈS-MINES

Conformément à ce qui a été présenté en 2016 et au mois de mars 2017 à l'issue des études environnementales et sanitaires réalisées par GEODERIS, l'État a engagé un diagnostic complémentaire sur le secteur du Pic de la Fourque dont un point d'avancement a été présenté aux parties prenantes en novembre 2017. Le rapport de diagnostic sera transmis à la DREAL et à la préfecture d'ici le second semestre 2018. Sur le secteur de Sentein, l'État a poursuivi en 2017 les travaux issus des recommandations de GEODERIS : mise en place de panneaux d'information, vidange et évacuation des cuves et transformateurs accessibles et drainage des eaux minières de Bentaillou. Compte tenu des contraintes réglementaires (notamment loi sur l'eau et Natura 2000), des études préalables doivent être menées et des dossiers doivent être déposés préalablement à certains travaux de sécurisation (notamment sécurisation des dépôts le long du ruisseau de Laspé). Les travaux complémentaires (démolition de ruines...) seront menés en 2018 et 2019.



VEILLER À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR, LA PROTECTION ANIMALE ET LA SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE

Ces missions relèvent de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) qui assure les missions concourant à la sécurité des consommateurs, que ce soit dans le domaine de la sécurité sanitaire de l'alimentation sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (de la production des denrées alimentaires - animales et végétales - jusqu'à la distribution) ou dans le domaine de la sécurité et de la protection économique des consommateurs.

Sécurité alimentaire et protection du consommateur

La DDCSPP a réalisé en 2017 :

- l'inspection permanente dans les deux abattoirs d'animaux de boucherie du département et l'inspection des quatre abattoirs de volailles agréés ;
- l'inspection/contrôle des établissements manipulant des denrées alimentaires animales ou d'origine animale, notamment les inspections réalisées dans les établissements agro-alimentaires disposant d'un agrément sanitaire : 98 établissements agréés dans le département dont 54 ont été inspectés en 2017 ;
- la réalisation de plans de surveillance et de plans de contrôles permettant d'évaluer la conformité des denrées alimentaires à l'égard des teneurs maximales tolérées en contaminants (par exemple résidus chimiques, contamination radioactive, critères microbiologiques) : 173 prélèvements ont été réalisés en 2017 avec un taux de conformité de quasi 100 % (seul un prélèvement sur du gibier - présence de plomb - s'est révélé positif).
- la gestion des alertes portant sur les produits alimentaires et les produits non-alimentaires. En 2017, les signalements suivants ont été pris en charge :
 - 5 toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) ;
 - 7 alertes portant sur le dépassement de critères de sécurité microbiologique sur des produits alimentaires, dont la crise « Fipronil » dans les œufs en août 2017 et la crise Lactalis en décembre ;
 - 1 alerte relative à des non-conformités portant sur la sécurité de produits industriels.

Le service met également en œuvre des contrôles dans le cadre des réglementations relatives à la sécurité, qualité et loyauté des produits et des services et celles relatives à la protection économique des consommateurs. Ces contrôles font l'objet d'une programmation annuelle (35 enquêtes programmées en 2017 ayant donné lieu à 499 visites de 400 établissements). Ces enquêtes sont notamment ciblées sur les temps forts de la consommation (opération interministérielle vacances, opération fêtes de fin d'année et opération vacances à la neige), au cours desquelles des actions relevant du comité départemental anti-fraude (CODAF) sont conduites avec les autres services de l'État. Par ailleurs, les agents ont géré 150 réponses à des demandes d'utilisateurs professionnels.

En 2017, on retiendra également :

- la mise en place du dispositif de la transparence des contrôles officiels, avec affichage sur le site Alim'confiance du niveau d'hygiène des établissements et la constitution du 1^{er} comité local abattoirs, instance de dialogue et de concertation sur les problématiques de l'abattage, particulièrement axé, en 2017, sur la protection des animaux au moment de leur abattage.
- un ensemble de contrôles ciblés sur la restauration et les conditions d'hébergement lors de l'étape du Tour de France du 14 juillet 2017, ainsi que les contrôles effectués dans le cadre du suivi de la gestion de l'alerte « Lactalis » en fin d'année dans la grande et moyenne distribution, les pharmacies et les crèches.

L'ensemble de ces contrôles (569 établissements contrôlés et 653 inspections) a donné lieu à 89 mesures de police administrative dont 71 avertissements, 18 mises en demeure et 15 procès verbaux judiciaires. Deux jugements ont été rendus sur des procédures engagées contre les sociétés « Natura Mundi » et « Cap Finit ».

Protection des animaux et environnement

L'année 2017 a été marquée par la poursuite de deux crises sanitaires d'ampleur nationale qui avaient débuté fin 2015, la fièvre catarrhale ovine (FCO) et l'influenza aviaire. Ces deux maladies ont une incidence économique majeure sur les filières d'élevage.

La FCO affecte les ruminants : bovins, ovins, caprins. Un cas de FCO du sérotype 8 a été confirmé en Ariège. Un nouveau sérotype, le 4, est apparu en France fin 2017.

Les conséquences concernent surtout les mouvements commerciaux d'animaux vers l'Italie et l'Espagne. Les broutards expédiés vers ces pays doivent être vaccinés contre la FCO ou faire l'objet d'analyses avant expédition.

L'influenza aviaire peut atteindre tous les oiseaux, domestiques et sauvages, mais c'est principalement la filière palmipèdes gras du sud-ouest, déjà affectée en 2016, qui a de nouveau été gravement touchée en 2017. Aucun cas n'a été identifié en Ariège, mais la DDCSPP a contrôlé 10 élevages de volailles pour l'application des normes de biosécurité, ce qui a permis de constater que les éleveurs de volailles éprouvaient des difficultés à s'adapter à ces nouvelles normes.

La lutte contre la tuberculose bovine s'est poursuivie. La prophylaxie a été renforcée dans la zone à risque autour du Mas d'Azil, avec un appui financier de la DDCSPP. Malgré 30 suspicions, aucun cas de tuberculose n'a été détecté sur les bovins. En revanche, un blaireau a été détecté positif.

Salmonellose aviaire : un cas a été détecté à la suite d'une toxi-infection alimentaire, dans un élevage de poules pondeuses. Les 2 500 poules pondeuses ont dû être euthanasiées.

Rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR): la lutte contre cette maladie a été renforcée aux niveaux national et ariégeois. L'Ariège, en particulier dans les élevages transhumants, est très affectée (environ 70 % des cheptels transhumants détiennent des bovins infectés). Une dérogation a été accordée par arrêté préfectoral pour que les bovins infectés vaccinés puissent continuer à transhumer jusqu'au 31 décembre 2021, mais, après cette date, seuls les bovins indemnes d'IBR pourront continuer à transhumer.

La DDCSPP a procédé à 94 inspections dans le cadre du programme national d'inspections fixé par le ministère en charge de l'agriculture, concernant la santé, la protection et l'identification des animaux, la santé publique et la pharmacie vétérinaire. De plus, 12 inspections ont fait suite à des signalements d'animaux maltraités ou d'autres anomalies, et 11 recontrôles. En pratique, il est souvent nécessaire de contrôler à plusieurs reprises les élevages posant problèmes. Ces inspections ont été réalisées principalement dans les élevages, mais aussi chez d'autres opérateurs tels que les transporteurs d'animaux, les négociants en bestiaux, les détenteurs professionnels d'animaux de compagnie et les centres équestres.

La DDCSPP et les vétérinaires officiels privés qu'elle a mandatés, ont délivré 963 certificats pour l'expédition d'animaux vers des pays de l'Union Européenne, essentiellement des jeunes bovins vers l'Italie et l'Espagne, et 17 certificats pour l'exportation d'animaux vers les pays tiers.

Dans le domaine de l'environnement, 7 inspections d'installations classées et 6 inspections d'établissements détenant des animaux non domestiques (zoos, parc animaliers, élevages...) ont été réalisées. Des certificats de capacité et autorisations d'ouverture ont été délivrés pour des activités d'élevage non professionnel ou professionnel. Des autorisations préfectorales de détention pour des élevages d'agrément ont également été délivrées. La DDCSPP a participé à une enquête au niveau national portant sur un trafic de serpents venimeux. Enfin, suite à l'étude du cabinet Géoderis sur les anciens sites miniers de Sentein, la DDCSPP a fait réaliser des analyses pour la détection de cadmium sur des ovins et bovins transhumant dans les estives concernées.

METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE SANTÉ

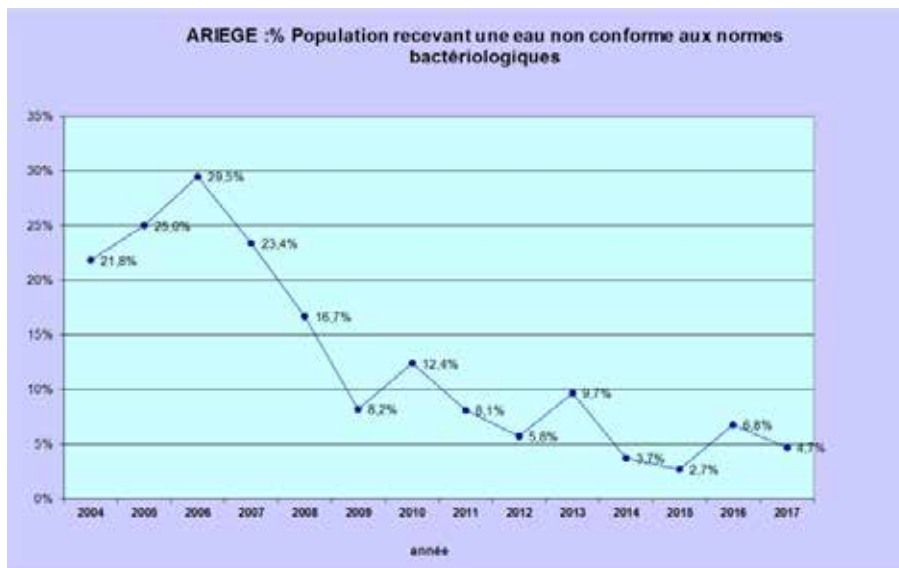
La délégation territoriale de l'agence régionale de santé met en œuvre la politique de santé dans le département.

Contrôle de la qualité de l'eau potable, de loisir et des centres thermaux

La délégation de l'ARS gère le contrôle sanitaire

- d'une part des eaux de consommation de 654 captages, 541 unités de distribution et 230 stations de traitement et 1 usine d'embouteillage ;
- d'autre part des eaux de loisir de 152 bassins de natation et spas, 7 sites de baignade et 3 stations thermales.

Ce contrôle représente 4350 analyses. La part de la population alimentée par une eau non conforme est passée de 25 % en 2005 à 4,7% en 2017. En 2017, l'ARS s'est attachée à inciter les producteurs d'eau potable à répondre à l'appel à projet de l'agence de l'eau pour fiabiliser les petites unités de distribution (UDAF) : 115 dossiers de subvention sont éligibles au titre de 2017.



Lutte contre le moustique aedes albopictus dit « tigre » et l’ambroisie

Le moustique tigre : Il a été détecté sporadiquement depuis 2015. Des réunions avec le département ont été menées pour prévenir son implantation. Depuis le 25 novembre, 2017 l’Ariège est classé, par arrêté interministériel, en niveau 1 et a intégré la liste des départements où le moustique constitue une menace pour la santé publique.

L’ambroisie est une plante envahissante et allergisante. Elle s’implante dans le nord-est du département. L’ARS, dans le cadre du PRSE3, a commencé avec l’Association des naturalistes de l’Ariège et en partenariat avec la DDT à mettre en place un cycle de réunions d’information et de formation d’acteurs relais : carriers, syndicats de rivière, chambre d’agriculture, collectivités territoriales, service d’entretien des routes...

Lutte contre le logement indigne

L’action de l’ARS s’est traduite par :

- le classement de 25 logements insalubres par arrêté, 4 ont fait l’objet de mesures d’urgence, 1 a été classé impropre à l’habitation et 10 autres ont bénéficié d’une sortie d’insalubrité.
- 6 interventions ont eu lieu pour résoudre des cas d’accumulation de déchets dans les logements.
- 2 dossiers de constat de risques d’accessibilité au plomb (CREP)
- 11 enquêtes pour risque d’intoxication au monoxyde de carbone ont été réalisées.

CE PROFESSION ANIMATION
LOYEUR SOLIDAIRE ET
RICHEUR DE TALENTS

TIONS EN RESSOURCES HUMAINES
(Mise à disposition de personnel)
ur les entreprises, les collectivités,
s associations, et les particuliers

COMPAGNEMENT SUR MESURE
DANS L'EMPLOI

Reso9
Le Réflexe Services 09

SERVICES À LA PERSONNE
(ménage, jardinage,
bricolage, repassage, etc.)

ACTIVITÉS MULTISERVICES
(entretien, bricolage, espaces verts,
distribution, manutention, etc.)

reso9@orange.fr
www.reso9.com

cap
emploi
ressources handicaps



Bienvenue dans
votre Cap emploi



L'État

se mobilise pour le développement économique et l'emploi

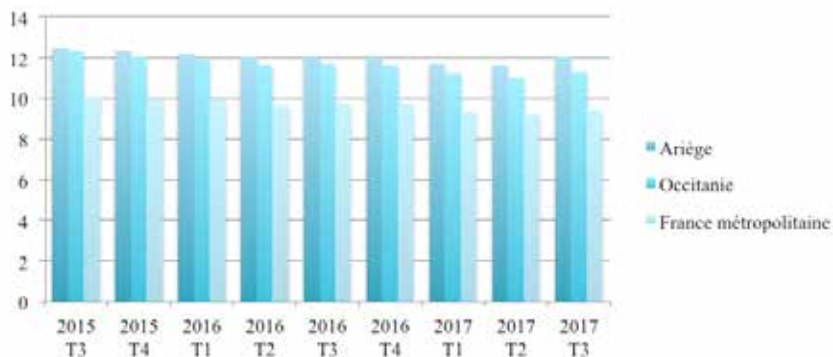
La situation du marché du travail

Fin décembre 2017, le nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) s'établit à 9 680 en données corrigées des variations saisonnières. Ce nombre est en hausse sur un an de 3,2 %. Toutefois sur le dernier trimestre 2017, la tendance est à la baisse de 0,2%.

Cette progression annuelle touche plus nettement la demande d'emploi des femmes (+ 4,8%), qui représentent 49,4 % de l'ensemble de la demande d'emploi.

Elle porte plus fortement sur les demandeurs d'emploi seniors (+5,3% sur un an) alors que la demande d'emploi des jeunes tend à s'infléchir (-0,8%), baisse qui s'accroît plus nettement sur le dernier trimestre (- 3,1%).

Au troisième trimestre 2017, le département de l'Ariège présente un taux de chômage de 12 % en baisse de 0,1% sur un an. Il est supérieur au taux de la région Occitanie (11,3%) et à celui de la France métropolitaine (9,4%).



Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées

■ LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE)

Dans un contexte de reprise économique, le secteur de l'insertion par l'activité économique a maintenu en 2017 un bon niveau d'activité, et reste particulièrement développé en Ariège. Le réseau regroupe 15 SIAE assurant un maillage complet du département : 4 entreprises d'insertion (EI), 8 ateliers et chantiers d'insertion (ACI), 3 associations intermédiaires (AI).

Toutes ces structures proposent des activités de production ou des services répondant à des besoins locaux. Elles aident les personnes rencontrant des difficultés particulières d'ordre socio-professionnel faisant obstacle à leur accès à un emploi dans le secteur « ordinaire » et notamment dans le secteur marchand à lever ces freins.

L'État a maintenu son soutien financier en mobilisant une enveloppe de 3 388 022 €, ce qui fait du département de l'Ariège le 7e département le mieux doté de la région Occitanie. Le Conseil départemental a participé au cofinancement de l'aide au poste des Ateliers et Chantiers d'insertion, à hauteur de 536 883 €, soit un taux de 24% contre 23% en moyenne pour la Région Occitanie.

Le financement du Conseil départemental de l'Ariège ne se limite pas au cofinancement de l'aide au poste pour les ACI. En effet, il finance également au bénéfice de l'ensemble des SIAE des actions liées à l'accompagnement des salariés en insertion (avec un cofinancement FSE).

En 2017, 252 postes d'insertion en équivalent temps plein ont été réalisés par les SIAE du département. Au 31 décembre 2017, 359 salariés en insertion travaillaient dans les SIAE du département. Durant l'année, 301 personnes ont intégré une structure et 207 en sont sorties.

Les 3 associations intermédiaires ont assuré, à elles seules, plus de 37 281 heures de travail au bénéfice des salariés en insertion (35 400 heures en 2016).

En dehors des salariés en insertion, les SIAE emploient également environ 120 personnes sur des postes liés à l'accompagnement des salariés en insertion et au fonctionnement des structures.

Le réseau de l'insertion par l'activité économique enregistre, en 2017, un taux de retour à l'emploi tout à fait honorable au regard des publics pris en charge et de la conjoncture économique dégradée, avec plus de 63 % de sorties positives.

Ces bons résultats s'expliquent par :

- le dynamisme de ces structures,
- le soutien conséquent et l'accompagnement régulier de l'État, renforcés par un partenariat constant et de grande qualité avec le Conseil départemental de l'Ariège.

■ LES CONTRATS UNIQUES D'INSERTION (CUI)

L'année 2017 a été marquée par un resserrement de l'enveloppe des contrats uniques d'insertion au second semestre avec une gestion tendue en fin d'année. Après un premier semestre 2017 géré dans des conditions similaires à 2016, une réduction avant l'été de l'enveloppe des contrats d'accompagnement dans l'emploi disponible a conduit le service public de l'emploi à mener, dès septembre, une gestion resserrée de ce dispositif, en recentrant les conventionnements sur les employeurs relevant prioritairement des champs d'activités de l'éducation, de la sécurité et de l'urgence sanitaire et sociale, et en recentrant les publics éligibles au CAE sur les demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

Le nombre de CUI conclus en Ariège a fortement diminué en 2017 :

► 757 CAE (1 229 en 2016)

► 55 CIE (136 en 2016) dont 15 CIE starter

Ces mesures sont nettement mobilisées en faveur des publics les plus en difficulté :

► Parmi les bénéficiaires de CAE, 75,8 % sont des demandeurs d'emploi de longue durée, 12,7 % des bénéficiaires du RSA, 45,5 % des seniors et 18,5 % des personnes en situation de handicap.

► Parmi les bénéficiaires de CIE, 75 % sont des demandeurs d'emploi de longue durée, 16 % bénéficiaires du RSA, 27 % seniors et 24 % des personnes en situation de handicap.

À partir de janvier 2018, afin de mieux répondre à un objectif d'inclusion durable dans l'emploi, le CAE est transformé en parcours emploi compétences (PEC) au bénéfice des publics les plus éloignés de l'emploi. Le nouveau PEC repose sur une démarche emploi – formation – accompagnement personnalisé du bénéficiaire et s'adresse à des employeurs en capacité de proposer les conditions d'un parcours insérant.

Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes

■ LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT CONTRACTUALISÉ VERS L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE (PACEA) ET LA GARANTIE JEUNES EN 2017

À la suite de la loi du 8 août 2016 relative au travail et à la modernisation du dialogue social, le droit à l'accompagnement des jeunes se traduit désormais par la mise en place du Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), mis en œuvre progressivement par la Mission Locale de l'Ariège à compter de janvier 2017. La Garantie jeunes devient un volet intensif et optionnel de ce PACEA. Elle est toujours réservée aux jeunes NEET (ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés), décohabitants ou dont les parents ne peuvent assurer le soutien financier, et en situation de vulnérabilité.

Un total de 276 entrées en Garantie jeunes en Ariège a été enregistré en 2017.

La physionomie générale du dispositif Garantie jeunes est inchangée, avec un accompagnement personnalisé et soutenu de la part de la Mission Locale vers l'emploi et l'autonomie, ainsi qu'une allocation (base RSA personne seule) tout au long du parcours de 12 mois. Les jeunes bénéficient de séquences individuelles et collectives, avec des ateliers sur la recherche d'emploi, la gestion du budget, la santé, la mobilité, et, des mises en situation professionnelle en entreprise jalonnent le parcours.

■ LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Un nombre de contrats conclus en progression en 2017

En 2017, le nombre de jeunes entrés en apprentissage dans le secteur privé progresse légèrement, passant de 640 (2016) à 669 (2017), et ce, malgré une conjoncture locale toujours difficile dans le secteur du bâtiment, compensée par un bon niveau de recrutement dans les autres secteurs.

Par ailleurs, l'on note un récent développement de l'apprentissage dans le secteur public.

CONTRATS D'APPRENTISSAGE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	EVOLUTION 2016/2017
SECTEUR PRIVÉ	649	621	601	612	576	640	669	+ 4,5%
SECTEUR PUBLIC	10	9	8	5	17	20	32	+60%

Accompagner les entreprises en mutation économique

■ LE DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN SOUS-ACTIVITÉ : L'ACTIVITÉ PARTIELLE

L'activité partielle permet aux entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles de préserver l'emploi de leurs salariés ainsi que leurs compétences afin d'anticiper la reprise de leur activité. Ce dispositif simple d'accès dématérialisé est rapidement mobilisable en cas de réduction d'activité liée à la conjoncture économique, à des difficultés d'approvisionnement, un sinistre, des intempéries, une transformation ou une modernisation de l'établissement. En 2017, 56% des demandes d'autorisation ont été déposées pour motif économique. Après autorisation, l'entreprise perçoit une allocation financée conjointement par l'Etat et l'organisme gestionnaire du régime d'allocation chômage. En 2017, le délai moyen de prise de décision après une demande d'autorisation était de 6 jours et le délai de paiement après validation de la demande, de 15 jours.

En 2017, en Ariège, 28 entreprises ont été autorisées à avoir recours à l'activité partielle soit 119 710 heures autorisées pour un montant de 913 489 euros. Leur consommation s'est élevée à 26 007 heures pour un montant de 197 646 euros. Les demandes d'autorisations de mise en activité partielle sont en baisse en comparaison de l'année 2016 qui totalisait 149 232 heures autorisées. A contrario, le nombre d'heures consommées accuse une légère hausse puisqu'en 2016, 23 486 heures d'activités partielle avaient été consommées. En effet, le manque d'enneigement du début de l'année 2017 sur le massif pyrénéen et donc la mise en activité partielle d'une grande partie des salariés des stations de ski a nettement impacté la consommation d'heures d'activité partielle sur l'année 2017.

Enfin, les trois secteurs d'activité qui ont eu le plus recours au dispositif d'activité partielle sont l'industrie manufacturière, les transports et entreposage et la construction. Il est à noter que les demandes d'autorisation émanant d'entreprises issues du secteur de la construction ont nettement diminué en 2017 en comparaison de l'année précédente : 42 961 heures demandées en 2016 contre 6 250 en 2017.

■ LE DISPOSITIF D'APPUI-CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES (RH) : UN ACCOMPAGNEMENT RH PERSONNALISÉ POUR LES TPE ET LES PME

Depuis 2017, à travers la mobilisation de ce dispositif, les TPE-PME du département peuvent bénéficier d'un accompagnement RH avec une prise en charge par l'Etat à hauteur de 50% maximum du coût de la prestation, plafonné à 15 000 €. Les très petites entreprises et les petites et moyennes entreprises (TPE-PME) étant au cœur de l'économie française, le dispositif « Conseil en ressources humaines auprès des TPE-PME » du ministère du travail vise à soutenir les stratégies de développement des TPE-PME en leur permettant de construire des solutions concrètes à leurs problématiques, d'élaborer une stratégie ressources humaines ou d'améliorer les relations de travail pour une meilleure performance économique.

■ L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

En 2017, 119 licenciements pour motif économique ont été recensés soit une diminution de 21 % par rapport à l'année précédente. Ce nombre de licenciements économiques est le plus bas de ces quatre dernières années. Toutefois, il convient de le pondérer par la hausse de 2,5% des ruptures conventionnelles dont le nombre n'a cessé de croître ces dernières années: 684 pour 2017 contre 667 pour 2016.

La veille économique animée par l'UD DIRECCTE réunit l'ensemble des partenaires institutionnels et économiques du département et permet un échange d'information et de réflexion sur la situation des entreprises du département. En 2017, trois réunions de veille économique ont eu lieu.

Soutenir les bassins d'emploi les plus fragiles du département

■ LES ACCORDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE COMPÉTENCES (ADEC)

Dans le département de l'Ariège, deux territoires particulièrement fragilisés en matière d'emploi sont accompagnés depuis plusieurs années par les services de l'Etat à travers deux accords cadre de développement de l'emploi et des compétences :

- ▶ les Pyrénées Cathares
- ▶ le Couserans.

Ces accords conclus avec les communautés de communes de ces territoires se traduisent par un soutien financier et un appui technique aux plateformes emploi et formation qui réalisent des actions en faveur des entreprises et des salariés de ces territoires. Le montant total prévu dans la convention pour le Couserans s'élève à 169 840 euros dont 49 000 euros financés par l'Etat avec des cofinancements de la communauté de communes et du FSE. Pour le pays d'Olmes, le montant total prévu dans la convention est de 83 100 euros dont 40 000 euros financés par l'Etat en cofinancement avec la communauté de communes. Les objectifs assignés par ces conventions doivent permettre de sécuriser les parcours professionnels des salariés et favoriser le maintien dans l'emploi ainsi que le développement de projets innovants et la création d'emploi.

■ LE FONDS DE REVITALISATION ÉCONOMIQUE JOHNSON CONTROL FABRICS DANS LE PAYS D'OLMES

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi initié par l'entreprise Johnson Control Fabrics à Laroque d'Olmes concernant 55 emplois au cœur du bassin d'emploi de Lavelanet a été validé le 12 avril 2016 par la DIRECCTE. Le 15 avril 2016, l'Etat en a apprécié les conséquences et assujéti cet établissement à une obligation de revitalisation pour un montant de 325 000 €. Ce fonds permet d'attribuer des aides à l'emploi et au développement d'activités économiques et l'appui aux projets innovants du territoire.

Piloter et animer le service public de l'emploi (SPE)

Une réunion de SPE plénier stratégique a été organisée le 1^{er} juillet 2016.

Le SPE départemental stratégique est présidé par le préfet. Il est centré sur la fixation d'orientations stratégiques, le suivi des réalisations et la démarche de bilan. Cette instance a été élargie à l'ensemble des partenaires sociaux et aux représentants des quatre communautés de communes les plus importantes du département. Au cours de sa réunion du 4 juillet 2017, ont été présentés à ses membres l'accord départemental en faveur de l'insertion professionnelle des primo-migrants, le projet de l'association ADIE retenu suite à un appel à projets «contrats à impact social» dont l'objectif est d'accompagner et financer la création d'entreprises en zones rurales de faible densité. Cette



réunion a également permis d'effectuer le suivi de la mobilisation des politiques de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires de la ville et de rendre compte de la mise en œuvre du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi (PACEA) et de la garantie jeunes.

Deux SPE de Proximité (SPEP), présidés par les sous-préfets d'arrondissement, couvrent deux territoires particulièrement fragilisés et reconnus comme territoires vulnérables en matière d'emploi: le Couserans et le Pays d'Olmes. Ces bassins d'emploi enregistrent les plus forts taux de chômage du département. Quatre réunions de SPEP ont lieu en 2017. Le SPEP du pays d'Olmes a intégré le comité de pilotage du fonds de revitalisation auquel a été assujéti l'entreprise Johnson Control Fabrics suite à un Plan de Sauvegarde de l'Emploi et le comité de pilotage de la plateforme emploi et formation soutenue par l'État via un Accord de Développement de l'Emploi et des Compétences.

Ces instances se mobilisent collectivement en faveur du développement de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels des salariés. Elles permettent l'échange d'informations et facilitent le travail partenarial au bénéfice des entreprises en difficulté ou ayant manifesté un besoin en matière d'emploi.

Sept réunions du service public de l'emploi de proximité (SPEP) ont été organisées en Ariège en 2016, quatre à Saint-Girons et trois à Lavelanet. Les SPEP du pays des Pyrénées cathares et du Couserans pilotés par les services de l'État ont rassemblé les partenaires institutionnels en matière d'emploi. Ainsi, le suivi des dispositifs de la politique de l'emploi a pu être réalisé en coordination avec l'ensemble des partenaires locaux.

En outre, en 2016, ces instances se sont mobilisées collectivement en faveur du développement de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels des salariés.

- suivi du plan de sauvegarde de l'emploi de l'entreprise Johnson Control Fabrics pour le reclassement des salariés;
- intégration du comité de pilotage du fonds de revitalisation auquel a été assujéti Johnson Control Fabrics;
- décisions d'orientation des actions des animateurs des plate-formes emploi sur chaque territoire pour le maintien et le développement de l'emploi;
- échanges d'informations et travail partenarial en faveur des entreprises en difficulté ou ayant manifesté un besoin en matière d'emploi.

Accompagner les évolutions des finances publiques en Ariège : une administration au service des particuliers

L'année 2017 est l'avant-dernière année au cours de laquelle la direction générale des finances publiques (DGFiP) a décliné son action au sein des directions régionales et départementales (DR/DDFiP) dans le cadre de sa démarche stratégique 2013-2018.

L'exigence des usagers, le prolongement de l'offre numérique à ces mêmes usagers et l'approfondissement des relations avec les partenaires locaux continue de guider l'action de la DGFiP. Les actions conduites en Ariège en 2017 s'inscrivent dans cette démarche.

■ UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DES PARTICULIERS

La dématérialisation, qui a passé nationalement comme localement un cap significatif, reste un axe prioritaire de la politique de la DGFiP. Cette volonté s'est appliquée tant pour l'aspect déclaratif (campagne d'impôt sur le revenu) que sur le déploiement et l'approfondissement des moyens de recouvrement et de paiement (mensualisation, paiement en ligne, prélèvement à l'échéance) :

- ▶ le nombre de télédéclarants à l'impôt sur le revenu est ainsi passé de 34 208 en 2016 à 40 273 en 2017 ;
- ▶ le taux global des paiements dématérialisés de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière a progressé de 50,8 % en 2016 et 55,98 % en 2017.

Cette tendance trouve notamment sa source dans l'abaissement du seuil de paiement dématérialisé des impôts des particuliers, avec un (30 000 € en 2015, 10 000 € en 2016, 2 000 € en 2017, 1 000 € en 2018 et 300 € en 2019).

En cohérence avec cette démarche de dématérialisation, le site internet impots.gouv.fr a été refondu début 2017, proposant désormais une approche harmonisée et ergonomique, repensée pour mieux répondre aux attentes des usagers grâce à un aiguillage par « événements » de vie et par type d'utilisateurs.

Pour promouvoir les démarches en ligne, la DGFiP a adressé des courriels de masse aux usagers particuliers.

La DDFiP de l'Ariège a par ailleurs initié le déploiement d'un dispositif d'Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous (APRV), sur les Services des Impôts des Particuliers (SIP) de Pamiers et de Saint-Girons, opérationnels depuis le 2 janvier 2018. Ce dispositif permet, notamment par la préparation bilatérale du rendez-vous (DDFiP et usagers) ainsi que par la mise en place de contre-appels, d'optimiser et d'affiner la qualité de service sur des problèmes complexes.

■ UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

Les télé-procédures, généralisées depuis octobre 2014, permettent aux entreprises de déclarer et payer les principaux impôts en utilisant des moyens modernes : internet via le site « impots.gouv.fr » ou transmission de fichiers via un professionnel intermédiaire.

La refonte du site impot.gouv.fr a également été pensée pour les usagers professionnels.

Le nombre de préfinancements du Crédit Impôt Compétitivité (CICE) a diminué en 2017, avec 8 préfinancements sollicités contre 18 en 2016. Le volume financier de ce dispositif a également baissé mais dans des proportions moindres (415 473 € en 2017 contre 516 447 € en 2016).

Le taux de déduction du CICE qui était de 6 % jusqu'en 2016 a été porté à 7 % en 2017, avec une baisse de 9,5% du nombre d'entreprises bénéficiaires au 31/12/2017 (restitutions, imputations et consommations).

Ainsi, malgré le rehaussement du taux, il est constaté que le montant total accordé diminue de 8,5 %.

À la suite des travaux de révision de valeur locative des locaux des professionnels (RVLLP) entrepris ces dernières années par la DDFIP, la première taxation en matière de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises a eu lieu en 2017. Le dispositif de neutralisation mis en place vise à garantir à chaque collectivité une proportion identique de taxation à chaque groupe de locaux avant et après révision.

■ UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

La DDFIP assure le suivi budgétaire et comptable des collectivités locales et des établissements publics locaux. Le département, les communes, les établissements de coopération intercommunale, les hôpitaux et les établissements médico-sociaux ainsi que les autres établissements publics locaux représentent 860 budgets. En cette année préparatoire au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, la DDFIP accompagne les collectivités dans l'appréhension de cette réforme.

Aide au déploiement de la facturation électronique : depuis le 1er janvier 2017, sur la base de l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 ainsi que du décret n°2016-1478 du 2 novembre 2016, les collectivités locales et leurs établissements publics, notamment, sont tenues d'accepter et d'émettre leurs factures sous la forme dématérialisée. Pour ce faire, elles doivent recourir au portail « CHORUS-PRO » mis en place gratuitement par la DGFIP. Pour accompagner cette réforme majeure, la DDFIP de l'Ariège a demandé aux comptables publics de son réseau de sensibiliser les élus locaux à ce dispositif désormais obligatoire. Au 31 décembre 2017, 98% des collectivités se sont d'ores et déjà engagées dans cette dématérialisation.

La mission de médiation du crédit

Confiée au directeur de la Banque de France (BDF), la mission de médiation du crédit aux entreprises est destinée à venir en aide aux entreprises qui présentent des difficultés de financement ou de trésorerie. Pour l'année 2017, 2 dossiers ont été déposés à la Banque de France, aboutissant à une médiation réussie. Depuis son lancement en 2008, ce dispositif a permis de débloquer près de 13 M € de crédits, de préserver 1358 emplois et de conforter 85 entreprises dans leur activité.

Depuis le début de l'année 2017, la Banque de France a par ailleurs proposé un nouveau service. **Un correspondant TPE** a ainsi été mis en place dans chaque département afin d'accueillir les chefs d'entreprises de ces entités, d'écouter leur problématique et de les orienter vers les bons organismes et dispositifs susceptibles de les concerner. Ces conseils gratuits délivrés en toute confidentialité ont bénéficié à 21 chefs d'entreprises en Ariège en 2017.



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun et le service de tous



*faites
le
saut*

VOTRE MISSION VOUS ATTEND SUR
SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR

#FAITESLESAUT



L'État

promeut la cohésion sociale

Les services de l'État se sont mobilisés pour la solidarité au profit des personnes les plus vulnérables. La cohésion sociale reste un enjeu majeur dans un département qui affiche un niveau de précarité très important.

La politique de la ville et la revitalisation des centres-bourgs

En 2014, l'Ariège est entrée dans la politique de la ville avec 3 quartiers prioritaires (QPV) : Saint-Girons (cœur de ville), Foix (centre ancien) et Pamiers (centre ancien et la Gloriette / Le Foulon) avec un pilotage intercommunal et communal.

L'architecture sur laquelle s'appuient ces trois contrats de ville répond aux orientations nationales en se structurant autour de trois piliers regroupant un ensemble de thématiques et d'axes transversaux :

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN	COHÉSION SOCIALE	EMPLOI & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
<ul style="list-style-type: none">✓ Aménagement✓ Habitat et peuplement✓ Cadre de vie✓ Transport et mobilités	<ul style="list-style-type: none">✓ Prévention, accès aux soins, lutte contre l'isolement✓ Accès à la culture, au sport et aux loisirs✓ Education et parentalité✓ Prévention de la délinquance et accès aux droits	<ul style="list-style-type: none">✓ Développement économique, commerce, tourisme✓ Accès à l'emploi et à la formation✓ Accès à l'insertion professionnelle
LES AXES TRANSVERSAUX	<ul style="list-style-type: none">✓ Jeunesse✓ Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none">✓ Égalité entre les femmes et les hommes✓ Citoyenneté

■ LE VOLET CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

En 2015, ont aussi été signés pour les QPV Foix et Pamiers, des protocoles de préfiguration ANRU assurant le financement de dispositifs d'ingénierie auprès des collectivités pour les aider à construire un projet urbain stratégique à jusqu'en 2030.

Après 6 mois d'études stratégiques, les projets urbains globaux ont été présentés en COPIL, respectivement le 28 juin 2017 pour Foix et le 3 juillet 2017 pour Pamiers. Ces projets sont très ambitieux et précisent les actions à conduire à court terme et les principes à respecter à moyen et long terme pour changer l'image de ces quartiers très dégradés.

Les études pré-opérationnelles prévues par les protocoles de préfiguration ont aussi été engagées et ont permis de commencer à préciser les coûts d'opérations pour les interventions prioritaires :

- ▶ ilot du Rival à Foix ;
- ▶ ilot Sainte-Claire à Pamiers ;
- ▶ quartier d'habitat social de la Gloriette et du Foulon à Pamiers.

L'élaboration des conventions pluri-annuelles d'intervention est en cours à Foix comme à Pamiers et la signature de celles-ci par l'ensemble des partenaires : maîtres d'ouvrage, bailleurs sociaux et financeurs est attendu durant le second semestre 2018.

Enfin, le centre-bourg de Saint-Girons, situés en QPV, va bénéficier d'un soutien important de l'État pour démolir des îlots insalubres et mobiliser le foncier ainsi libéré afin d'établir des équipements publics importants pour le renouvellement urbain de ce centre-bourg : maison de services publics...

■ LE VOLET EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2017, le service public de l'emploi et ses partenaires ont poursuivi leurs actions volontaristes à destination des demandeurs d'emploi résidents de ces quartiers, le caractère prioritaire de ces publics dans l'accès aux mesures et prestations étant désormais clairement inscrit dans les pratiques de prescription :

- désignation d'un référent Pôle emploi QPV dans chacune des 3 agences concernées ;
- mise en place d'actions spécifiques à destination des demandeurs d'emploi des QPV, en matière d'insertion par l'économique, de mobilité, de mise en situations professionnelles ;
- priorité donnée dans l'accès aux contrats aidés, à la Garantie Jeunes, au parrainage ;
- appui aux porteurs de projets de création-reprise d'activité, habitant un quartier prioritaire ou souhaitant s'installer dans ce périmètre.

Les outils de suivi statistiques ne permettent pas encore de mesurer finement l'entrée des résidents QPV dans l'ensemble des mesures d'aide à l'emploi ou à la formation.

Pour autant, on recueille quelques données pour 2017 :

- ▶ 21 emplois d'avenir (26 %) à fin novembre,
- ▶ 41 garantie jeunes (20 %) à fin novembre,
- ▶ 50 bénéficiaires en atelier chantier d'insertion, 16 en association intermédiaire, 12 en entreprise d'insertion,
- ▶ 9 CIE (soit 16 %), 52 CAE (soit 6,9 %).

L'année 2017 marque également le début d'une phase de maturité dans l'approche économique du problème de développement des centres-bourgs. Par ailleurs, les villes concernées engagent et soutiennent des actions nouvelles telles que la résorption des « vitrines noires » de centre-ville à Foix, l'expérimentation d'une « boutique à l'essai » à Pamiers, ou encore l'accompagnement de l'association des commerçants de centre-ville dans la gestion des places de stationnement de centre-ville à Saint-Girons, par exemple.

Deux projets générateurs d'activité pour les demandeurs d'emploi résidant dans ces quartiers sont particulièrement suivis:

→ **LA CHARTE VILLE-ENTREPRISES** : expérience lancée à Pamiers à l'été 2017, son objectif premier est de repérer et de développer les partenariats noués entre la ville et le tissu économique environnant, encourager toute forme de coopération permettant de renouer avec un développement de l'activité en centre-ville. A court terme l'objectif est

de recueillir d'ici l'été 2018 les engagements (en matière d'orientation, de formation, d'insertion, d'emploi) d'un partenariat avec la ville ou ses résidents pour une dizaine d'établissements (3 à ce jour). Au vu des résultats obtenus à Pamiers, une opération similaire pourrait être essayée sur Foix ou généralisée sur les 3 centres-bourgs concernés.

→ **LA CLAUSE D'INSERTION** : à inscrire dans les projets de rénovation urbaine, la nécessité de faire appel à un facilitateur de clause venant inscrire, dès la rédaction des appels d'offre, un volet insertion, et accompagnant les maîtres d'œuvre à la réalisation effective des engagements.

Le développement économique et de l'emploi dans ces quartiers passe avant tout par les capacités des villes à susciter les conditions de l'installation d'activités et de domiciles en centre-ville, et de ce point de vue, une des clés de la réussite réside dans l'offre de services supplémentaires que les centre-villes sauront imaginer et proposer (ex : parkings réservés, conciergerie, boutique éphémère...).

■ LE CONTRAT DE TERRITOIRE - LAVELANET CCPO

La démarche de contractualisation initiée en 2016 a permis la signature d'un contrat de territoire en mars 2017 avec l'établissement d'un diagnostic et la définition de plans d'actions, suivi d'un appel à projets financé par l'État.

A titre dérogatoire, le CGET a autorisé le recrutement d'un adulte relais sur ce territoire dans l'idée de constituer un binôme d'intervenants de terrain, avec l'éducatrice de rue recrutée dans le cadre du PAEJ.

Une démarche de participation citoyenne autour du projet urbain a été lancée dès le mois de septembre avec la coordination de la Maison de projets. Les associations impliquées sont : « Solidarités Villes », « Caméra au poing », « KPSens », « Le temps d'agir » et « Volonté de Femmes ».

Promouvoir l'égalité des chances

■ LES CHANTIERS DE L'EDUCATION NATIONALE

Le département de l'Ariège compte près de 25 000 élèves (13 074 élèves en primaire et 11 896 élèves dans le secondaire), avec un réseau d'écoles et d'établissements qui tient compte de sa diversité urbaine, rurale et montagnarde et se compose de 163 écoles primaires dans le public, de 8 écoles primaires dans le privé sous contrat, de 24 établissements secondaires dans le public et de 5 établissements secondaires dans le privé sous contrat.

Dans le premier degré, un protocole pour un schéma territorial pluriannuel d'évolution de l'organisation scolaire a été signé en mai 2015. L'objectif est d'initier une démarche de contractualisation pour les rentrées scolaires 2015, 2016 et 2017 entre l'État et les élus du département. Deux orientations sous-tendent la démarche : améliorer la qualité de l'enseignement et des résultats des élèves et lutter contre l'isolement professionnel des professeurs des écoles. Ce protocole a été prorogé par un avenant signé le 21 mars 2017.

Le réseau des écoles primaires publiques a su se structurer en regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) afin de mutualiser les ressources de plusieurs villages et de maintenir les écoles au bénéfice des élèves et de leurs familles.

14 collèges, 5 lycées professionnels, 4 lycées d'enseignement général et technologique et 1 établissement régional adapté (EREA) prolongent ce réseau dans le secondaire public en offrant des formations réparties dans tout le département, avec des dominantes et des options propres à chacun d'eux, et le soutien du comité local école entreprise (CLEE).

Par équité de traitement et dans une optique de réussite de tous, des prises en charges spécifiques se font au bénéfice des élèves à besoins particuliers :

- enfants du voyage
- primo-arrivants, allophones nouvellement arrivés en France
- enfants précoces
- sportifs de haut niveau
- enfant en situation de handicap
- enfants ayant des difficultés d'apprentissages graves et durables.

Le département de l'Ariège dispose également de 2 SEGPA, de 10 unités d'intégration scolaires «école» (ULIS) dans le 1er degré, de 11 ULIS (10 dans le public et 1 dans le privé) et deux ULIS PRO « hors les murs ».

L'accompagnement en classe des enfants en situation de handicap est réalisé avec des personnes dédiées (coordonnateurs) et avec le concours d'enseignants référents répartis dans tout le territoire du département et en étroite collaboration avec la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPSH). Dans le cadre de rupture de scolarité du à un événement malheureux, un service d'aide à domicile (SESSAD) est mis en œuvre. Les associations sont des partenaires incontournables

La situation géographique et sociale du département justifie une volonté :

- **d'ouverture à l'international par le biais de projets spécifiques linguistiques** (appariement, échanges...) dans le second degré Les enfants du CP au CM2 apprennent tous une langue vivante étrangère qu'ils poursuivent au collège (sont présents l'anglais et l'espagnol).
- **d'activités culturelles nombreuses qui prolongent et renforcent les enseignements programmatiques** (semaine de la science école et collège au cinéma, galerie d'art dans les EPLE, 1000 défis pour la planète en appui sur les BCD, les CDI des établissements et Canopé). L'occitan, langue régionale faisant partie du patrimoine, est enseigné dans le premier et le second degré et donne lieu à des enseignements ou des projets particuliers. Par ailleurs, de nombreuses sections sportives et l'UNSS sont également proposés aux élèves.

Une prise en compte accrue des techniques de l'information et de la communication qui se traduit par un matériel de qualité au service de l'enseignement, l'existence de plateformes informatiques et la généralisation des ENT dans le premier et second degrés.

Dans tous ces domaines, le soutien constant des collectivités territoriales est précieux. Des initiatives conjointes sont encore possibles et restent à confirmer.

■ L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La carte de l'Éducation prioritaire a été refondue par le Ministère de l'Éducation nationale et s'applique depuis la rentrée de septembre 2015. **Le département de l'Ariège compte un réseau d'éducation prioritaire (REP), Lavelanet, avec 2 collèges (450 élèves) et 8 écoles (722 élèves).**

12 établissements disposent d'un internat : 2 collèges (Ax les Thermes et Vicdessos), les 4 lycées d'enseignement général et technologique, les 5 lycées professionnels et l'ÉREA (établissement régional d'enseignement adapté).

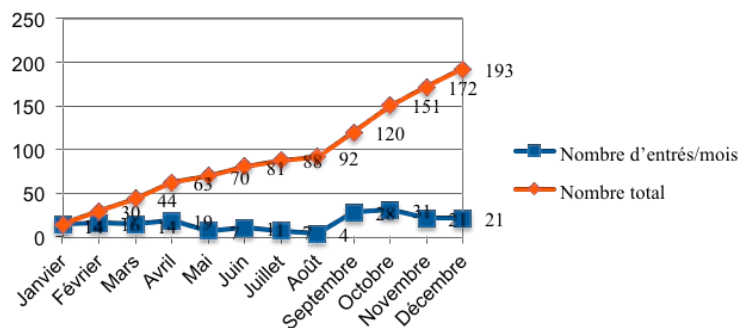
Sur le plan qualitatif il est à noter un réel dynamisme des équipes pédagogiques et de direction qui se traduit par la mise en œuvre de nombreuses expériences proposées par le niveau national (l'EIST - l'Enseignement Intégré des Sciences de la technologie -) mais également des initiatives plus locales : classes sans notes...

Si la scolarisation en écoles publiques reste le moyen d'instruction privilégiée, le nombre d'enfants instruits dans les familles ou en écoles privées hors contrat est en progression.

Renforcer la citoyenneté avec la généralisation du service civique

Les services de l'État en Ariège œuvrent en faveur de la généralisation du dispositif du service civique dans le département, dispositif dont l'accès est devenu un droit universel le 1er juin 2015. Grâce notamment à une forte mobilisation de l'ensemble des administrations déconcentrées de l'État en Ariège (18 % des missions proposées), et un investissement progressif des collectivités territoriales (10 % des missions proposées), 193 jeunes ont été accueillis en 2017 dans le cadre d'une mission de service civique, ce qui représente une augmentation de 20% de volontaires en service civique en Ariège par rapport à l'année 2016. Ce sont désormais plus de 600 jeunes qui s'engagent au quotidien pour l'intérêt général.

Nombre de jeunes entrés en missions de service civique en 2017



Accompagner la jeunesse

L'année 2017 a été l'occasion de conclure deux documents prospectifs qui tracent les grandes lignes de l'action de l'État dans les domaines de la jeunesse et des sports pour les cinq prochaines années.

En premier lieu, le schéma départemental pour une politique sportive concertée en Ariège a d'abord été signé le 5 décembre 2017 avec le conseil départemental de l'Ariège et le comité départemental olympique et sportif. Alors que l'État investit plus de 500 000 euros pour le sport dans le département, cette signature permet de dresser un état des lieux de la démarche partenariale engagée depuis six ans et de fixer de nouvelles orientations, à l'instar du développement du sport-santé et du tourisme sportif.

De plus, point d'orgue d'une démarche partenariale institutionnelle initiée depuis plus de 30 ans, au service des enfants, des jeunes et de leurs familles, le projet départemental pour des politiques éducatives concertées en Ariège a été signé le 16 janvier 2018 en présence de l'ensemble des partenaires. L'État accompagnera ainsi les communes pour que les enfants du territoire puissent bénéficier d'une offre éducative de qualité dans le cadre de parcours transversaux et complémentaires sur les temps scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires.

Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes

Structurée autour des axes majeurs de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les violences sexistes, la politique publique de l'égalité entre les femmes et les hommes mise en œuvre sur le département en 2017 s'est attachée à :

- la réalisation du bilan du 5^e plan départemental 2014-2016, qui a permis la formation, sur les thématiques des violences sexistes, de près de 800 professionnels, la sensibilisation de plus de 5000 élèves, l'ouverture de 4 accueils de jour pour femmes victimes de violences conjugales et le développement de 5 permanences spécialisées d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences sexistes sur l'ensemble du département, la mise à disposition de 3 téléphones grave danger, l'ouverture de 4 places d'hébergement dédiées aux victimes de violences conjugales.
- l'élaboration du 6^e plan de lutte contre les violences faites aux femmes par une concertation des différents acteurs qui s'est déroulée de janvier à fin novembre 2017.
- la création d'une nouvelle place d'hébergement d'urgence dédiée aux victimes de violences conjugales dans le Pays d'Olmes.

- ▶ la création et le lancement fin janvier 2017, par la CPID (commission paritaire interprofessionnelle départementale) du film « Elle ou lui, lui ou elle » de sensibilisation à la mixité des métiers à partir de témoignages de femmes et d'hommes exerçant, en Ariège, des métiers traditionnellement occupés par l'autre sexe. Ce film peut être visionné à l'adresse : <http://cpid09.fr/pages/index.php/2017/01/27/egalite-professionnelle-lui-lui/>
- ▶ la réalisation du colloque sur l'égalité professionnelle dans les TPE et PME en Ariège, le 12 octobre, afin de présenter des témoignages et la méthodologie d'entreprises locales pour favoriser la mixité des métiers et l'égalité professionnelle, puis d'exposer les perspectives d'accompagnement qui sont proposées en Ariège. Inscrit comme atelier du Tour de France de l'égalité (TDFE), lancé par la secrétaire d'État des droits des femmes, ce colloque a permis de recueillir la parole des femmes et des hommes présents sur l'égalité professionnelle et de partager les bonnes pratiques. Les idées force ont été retranscrites dans le recueil national du TDFE pour alimenter la construction du plan quinquennal dévoilé par le Président de la République le 8 mars 2018.

Accompagner les personnes les plus vulnérables

■ LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Le service des « Politiques Sociales » de la DDCSPP a été fortement impliqué dans ce dispositif.

Au mois de mars, le centre d'accueil et d'orientation des mineurs isolés (CAOMI) de Perles-et-Castelet a fermé ses portes. La structure, pendant ses six mois de fonctionnement, a accueilli 33 jeunes issus des campements sauvages de la lande de Calais. A l'issue de leur séjour, les jeunes ont été pris en charge par des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance, ou bien réorientés dans une procédure classique de demande d'asile, parce que jugés majeurs, ou, pour certains, accueillis en Angleterre.

L'année 2017 a vu la montée en charge du nombre de places en centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) dans le département. Cette capacité, auparavant de 100 places CADA et de 15 places HUDA (hébergement d'urgence des demandeurs d'asile) est désormais de 202 places CADA et de 11 places HUDA.

Jusqu'en 2017, un seul opérateur gérait des places CADA sur le département : ADOMA. Trois nouveaux opérateurs interviennent désormais dans la gestion de ces structures.

Il s'agit de :

- « France Horizon » qui a ouvert 48 places à Foix ;
- « L'Institut Protestant » qui gère 40 places en diffus à Foix, Pamiers et Varilhes ;
- « Hérisson Bellor » qui propose 14 places en diffus à Pamiers et Mazères.

Les 202 places CADA du département sont régulées par l'OFII à l'échelon régional ou national.

Dans le prolongement de ce dispositif d'accueil des demandeurs d'asile, étoffé en 2017, il est apparu nécessaire d'améliorer la coordination départementale en matière d'insertion des personnes bénéficiaires d'un statut de réfugié ou d'un autre statut les autorisant à séjourner sur le territoire national.

La mise à l'abri, durant la période hivernale, de 9 familles déboutées du droit d'asile demeurant jusqu'alors dans des abris de fortune sur Pamiers a nécessité une organisation et des moyens importants. Cette mise à l'abri a été proposée au titre du droit à un hébergement inconditionnel pendant le temps nécessaire à leur départ et du fait que leur situation relève de circonstances exceptionnelles en cette période hivernale.

Il est également à noter la poursuite d'un travail partenarial dense à l'échelle du département en vue de la signature d'une nouvelle charte de prévention des expulsions locatives et d'un schéma de la domiciliation des personnes ne bénéficiant pas de domicile stable.

■ ACCOMPAGNER LES GENS DU VOYAGE ET RÉGULER LEURS INSTALLATIONS

La commission départementale des gens du voyage a été recomposée durant l'été 2017 puis réunie en septembre 2017. Un bilan de la réalisation du schéma départemental de l'Ariège a été réalisé ainsi qu'un point sur la gestion des grands passages au cours de l'année 2017.

■ POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Face au retard accumulé et au constat partagé que les échéances de mise en accessibilité des transports collectifs (12 février 2015) et des établissements recevant du public (1^{er} janvier 2015) ne pourraient être tenues par de nombreux acteurs publics et privés, le Premier ministre a annoncé le 26 février 2014 la possibilité, pour ceux qui ne pouvaient respecter ces échéances, de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). L'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas particuliers). Il suspend l'application de l'article L. 152-4 du code de la construction et de l'habitation qui punit d'une amende pénale de 45 000 € (portée à 225 000 € pour les personnes morales) tout responsable qui n'aurait pas respecté au 1er janvier 2015 les obligations d'accessibilité.

Les Ad'AP devaient être déposés au plus tard de 27 septembre 2015 mais des dossiers ont continué à arriver en 2017. La DDT a reçu 506 Ad'AP en 2015 (massivement déposés en fin d'année), 200 en 2016, 130 en 2017, concernant au total 1560 ERP. Les services de la DDT ont instruit ces demandes et les autorisations de travaux liés à la mise en œuvre de ces Ad'AP. En fin d'année, près de la moitié des communes n'avaient pas attesté de la conformité aux règles accessibilité de leur ERP ; une relance a été effectuée, leur donnant un ultime délai pour s'engager dans la démarche. Conformément aux dispositions de l'article R111-19-41 du code de la construction, les décisions concernant les Ad'AP sont mises en ligne sur le site internet des services de l'État. Parallèlement, la DDT a enregistré 600 attestations d'ERP accessibles.

En 2017, la DDT a continué à conseiller les collectivités dans leurs projets d'aménagement de voirie et de l'espace public, en veillant à ce que l'ensemble de la chaîne de déplacement, et donc l'accès aux ERP soit pris en compte. Enfin, la DDT a donné un avis sur les projets (ERP et aménagement d'espaces publics) faisant l'objet d'une demande de subvention DETR.

Enfin, la DDT a sensibilisé en fin d'année (octobre) les présidents d'EPCI sur la mise en place (obligatoire dans la mesure où les nouveaux EPCI comptent plus de 5000 habitants) d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) en proposant son appui pour l'installation de cette instance de suivi de la mise en accessibilité du territoire.

■ LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT

La commission de surendettement, pilotée par la Banque de France, s'est réunie à 13 reprises au cours de l'année 2017. Le nombre de dossiers déposés est en baisse sensible de 12% sur un an (412 en 2017 contre 469 en 2016). Très peu de dossiers ont été rejetés (14 seulement).

Le secrétariat de la commission de surendettement a assuré deux sessions de formation auxquelles ont assisté 20 travailleurs sociaux. À noter que l'année 2018 sera riche en évolutions législatives (loi SAPIN et loi justice du 21^{ème} siècle). Dès lors, la présentation du nouveau dispositif fera l'objet d'un important effort de formation : 8 sessions sont d'ores et déjà programmées sur le premier trimestre, pour une petite centaine de travailleurs sociaux.



Aménagement du territoire

L'État

soutient un aménagement équilibré et durable du territoire

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE

Accompagner le développement territorial et économique

■ LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

333 opérations ont été financées en 2017 au titre de la DETR pour un montant global de subvention de 10 570 543 €.

Le total des investissements générés au profit des collectivités territoriales et de l'activité économique (BTP notamment) s'est élevé à 42 945 651 €.

Ces chiffres sont en forte augmentation au regard de l'année précédente, avec + 28,5 % pour le montant de la DETR, + 9,9 % pour le nombre de projets accompagnés et + 17,2 % pour les investissements générés.

Quelques exemples d'opérations accompagnées en 2017 :

- ▶ Construction d'une caserne de gendarmerie à Lavelanet (250 000 €)
- ▶ Aménagement urbain du Champ de Mars à Foix (300 000 €)
- ▶ Aménagement de la base de loisirs au Carla-Bayle (146 250 €)
- ▶ Création d'une cantine scolaire à Bonnac (83 578 €)

■ LE FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

Le FNADT mutualise les crédits des fonds ministériels pour l'investissement. En 2017, 23 opérations sollicitant le FNADT ont été engagées pour un montant global de subvention de 1 002 286 €, chiffre en hausse de 90,4 % par rapport à l'an passé, et induisant des investissements de 5 207 745 €. Quelques exemples d'opérations accompagnées en 2017 :

- Reconquête du centre-bourg à Tarascon-sur-Ariège : 500 000 € ;
- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mercus-Garrabet : 100 000 € ;
- Acquisition d'une friche industrielle et aménagement d'un restaurant à la Bastide-sur-l'Hers : 118 000 € ;
- Étude pour l'élaboration d'un plan de déplacements de lutte contre les gaz à effet de serre : 25 000 €.

■ LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Pour dynamiser l'investissement public local, le gouvernement a mis en place en 2016 un fonds de soutien, pérennisé en 2018 en dotation de soutien. Pour 2017, l'enveloppe s'est élevée à 3 127 000 € pour des investissements d'un montant de 12 753 912 €, concernant 21 projets. 62 % des subventions sont consacrées aux grandes priorités d'investissement, définies au niveau national, et 38 % sont accordées à des projets s'inscrivant dans le cadre des contrats de ruralité.

Quelques exemples d'opérations accompagnées en 2017 :

- Rénovation de l'internat du collège de Vicdessos : 132 000 € ;
- Réhabilitation et mise aux normes de la salle de sport à La Tour-du-Crieu : 280 000 € ;
- Création de cinq logements sociaux dans une ancienne gendarmerie à Varilhes : 100 000 €.

Préparer la transition écologique et énergétique

■ LE FORUM SUR LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE

La DDT et la Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Public (FDBTP) ont organisé le 31 janvier 2017 à la préfecture une rencontre des acteurs du bâtiment sur la réglementation thermique. Après un bref rappel de la réglementation applicable (RT 2012) et des responsabilités associées, l'objectif était de partager les retours d'expérience après 3 ans de mise en œuvre de cette réglementation. Cette rencontre se tenait à l'aube de la mise en place de la future réglementation environnementale, qui généralise la norme Bâtiment à Énergie Positive (BEPOS). Une quarantaine de participants étaient présents avec une bonne représentation des architectes, des maîtres d'ouvrages publics (communes, communautés de communes, office HLM...), des bureaux d'études thermique et de contrôle, des entreprises du BTP mais aussi des acteurs du territoire (PETR Couserans, PNR, SDIAU, CAUE...).

Une table ronde avec l'OPH, un architecte, un bureau d'étude technique conception, un bureau de contrôle et un entrepreneur a permis d'identifier des difficultés de prise en compte et/ou de mise en œuvre de la réglementation, mais aussi des bonnes pratiques et des pistes de travail pour sa meilleure application.

■ SIGNATURE DU PROTOCOLE MONTBEL LE 22 NOVEMBRE 2017 (ARIÈGE, AUDE ET HAUTE-GARONNE)

Le protocole d'accord pour la réalisation des travaux de sécurisation du remplissage de la retenue de Montbel (09) à partir de la rivière Touyre a fait l'objet d'une signature le 22 novembre 2017 par le préfet de la région Occitanie, le directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les représentants des conseils départementaux de l'Ariège, de l'Aude et de la Haute-Garonne. Lors de cette réunion, le préfet a rappelé la situation alarmante des ressources en eau en 2017 et souligné la nécessité pour les acteurs d'engager un plan d'actions largement concerté, en n'écartant aucune solution technique.

Les Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte » (TEPcv)

En 2017, la communauté de communes du Pays d'Olmes et la commune de Saverdun ont été déclarés « Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte » (respectivement 205 000 € et 100 000 € de subvention). Pour sa part, le Conseil départemental de l'Ariège a obtenu une extension d'enveloppe (218 732 €). Au total le département compte donc 6 TEPcv (avec le PNR des Pyrénées Ariégeoises, la commune de Lavelanet, la communauté d'agglomération) et les conventions signées représentent 5,5 M € d'aides. La quasi-totalité des actions ont été engagées avant le 31 décembre 2017 comme le prévoyaient les conventions.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

L'ADEME a lancé en avril 2017 en partenariat avec la Région et la DREAL un appel à projets « Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse en région Occitanie » pour aider quelques territoires à élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) « exemplaire, ambitieux et innovant avant l'échéance réglementaire ». En effet, la loi Transition Énergétique pour la croissance verte (TEcv) du 17 août 2015 crée l'obligation pour les « EPCI à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants d'adopter un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018 ».

La communauté de communes Couserans-Pyrénées et le SCOT de la Vallée de l'Ariège (portant élaboration d'un PCAET pour la Communauté de Communes de Saverdun - Pamiers et la Communauté d'Agglomération de Varilhes-Foix et par ailleurs dans le cadre d'une démarche volontaire pour la communauté de communes de Tarascon), ont été déclarés lauréats de l'appel à projets avec à la clé un financement de 50 %.

La DDT qui a appuyé ces deux territoires pour l'élaboration de leur candidature à cet appel à projets, les accompagne maintenant dans l'élaboration de leur plan climat qui doit être arrêté d'ici novembre 2018.

■ L'AMÉNAGEMENT DE LA RN 20

Le Premier ministre a reçu, le 22 mars 2017, à Matignon le chef du gouvernement andorran, la présidente de la région Occitanie et le président du Conseil départemental de l'Ariège pour une cérémonie de signature du protocole d'itinéraire de la RN20 en Ariège entre l'Etat, la Région Occitanie et le Département de l'Ariège, et celle de l'accord international entre le gouvernement français et le gouvernement de la Principauté d'Andorre sur l'amélioration de la viabilité de la RN20 entre Tarascon-sur-l'Ariège et la frontière franco-andorrane. Cette signature marque une étape importante en faveur de la réalisation de travaux d'ampleur sur cette route. Au total, 156,7M € vont être mobilisés à la fois pour des travaux de désengorgement (contournement de Tarascon) et de sécurisation (viabilité hivernale...).

AMÉNAGER L'ESPACE URBAIN VERS UN URBANISME DURABLE

Trois enjeux ont fait l'objet d'une attention particulière en 2017 :

La sensibilisation aux enjeux de la planification intercommunale a donné lieu en relation avec l'association des maires et des élus de l'Ariège, la DDT, le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège, le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture de l'Ariège, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoise, l'Association des Naturalistes Ariégeois à quatre réunions départementales visant à sensibiliser les élus de l'Ariège au nouveau contenu du PLU intercommunal.

Les conséquences différées de la loi ALUR du 24 mars 2014 en matière de caducité des POS

On dénombre 34 POS caducs en Ariège depuis le 27 mars 2017. La caducité de ces documents implique que les communes concernées relève de l'application du règlement national d'urbanisme et sont assujetties à l'avis conforme du préfet dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ces communes ont perdu l'usage du droit de préemption urbain, droit indissociable du POS. Pour remédier à cette carence, 3 communes (Lavelanet, Saint-Girons, Saint-Félix-de-Rieutord) se sont engagées dans la mise en place de zones d'aménagement différée (ZAD).

La poursuite du processus de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (PLU, POS, cartes communales) avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Vallée de l'Ariège approuvé le 10 mars 2015.

Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec le SCOT dans un délai maximum de trois ans à compter de son approbation. 33 procédures de révision ont été engagées, 8 PLU sont et 4 cartes communales sont en cours d'élaboration soit un total de 45 procédures engagées sur les 46 documents d'urbanisme en vigueur à ce jour. En collaboration avec le syndicat mixte du SCOT de la vallée de l'Ariège, la DDT a poursuivi le travail de sensibilisation des 16 communes n'ayant pas activé la mise en compatibilité de leur document.

Par ailleurs, la commission départementale pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers examine et donne un avis sur les documents d'urbanisme et les demandes d'autorisation d'urbanisme des communes soumises au règlement national d'urbanisme. Elle veille à ce que les projets d'urbanisation et de construction ne compromettent pas la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Elle s'est réunie à 8 reprises pour examiner un total de 12 documents de planification et 113 dossiers ADS principalement pour des projets de constructions et extensions de bâtiments agricoles et de constructions de maisons d'habitations.

Les questions des compensations agricoles collectives et les conditions de dérogation à l'obligation de construction au sein des parties actuellement urbanisées (communes hors zone de montagne) ou dans la continuité des bourgs, hameaux et groupes d'habitation existants (communes en zone de montagne) sont des thématiques qui donnent lieu à des travaux de réflexions inter-services conduits au sein de cette instance.

La commission départementale d'aménagement commercial

Cette commission examine et donne un avis sur les projets d'aménagement commercial dont la surface de vente est supérieure à 1000 m². Elle peut être également saisie au cas par cas, par délibération du conseil municipal pour l'examen de dossiers dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1000 m².

Elle veille à ce que les projets d'aménagement commercial ne mettent pas en cause les grands équilibres d'aménagement du territoire, en particulier ceux qui s'inscrivent dans les rapports concurrentiels entre les centres-villes et leur périphérie. La prise en considération des enjeux de développement durable constitue également une préoccupation importante du champ d'analyse des dossiers d'aménagement commercial

1 dossier a été examiné, portant sur un projet d'aménagement commercial de 2 691 m² de surface de vente implanté sur la zone d'activité au sud de la commune de Pamiers.

Les conseils de l'État en architecture et paysage

Les architectes-conseils de l'État se sont déplacés en Ariège à 11 reprises, pour un total 48 vacations en conseil architectural et paysager. Leur activité a été principalement orientée sur les projets urbains de Foix et Pamiers dans le cadre de la politique de la ville, de Lavelanet en tant que ville lauréat à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre-bourg, le projet touristique Mirepoix, Montbel, Mont Olmes, Montségur dit projet des 4 M.

L' ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Au-delà des questions de foncier agricole, le service économie agricole (SEA) à la direction départementale des territoires accompagne l'agriculture par un financement de l'Europe en direction des marchés et des revenus des agriculteurs en mettant l'accent sur la promotion de l'agro-écologie et du pastoralisme.

Ce service est amené à suivre les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) et gérer les difficultés auxquelles le monde agricole est confronté par des aides strictement nationales. Ces aides sont destinées à faire face à des crises sanitaires ou de filières, à soutenir les agriculteurs en difficulté et à répondre aux aléas climatiques.

En complément, le SEA apporte un soutien à l'activité agricole au travers d'aides dites « au développement rural » qui correspondent au deuxième pilier de la PAC (installation, modernisation des exploitations, pastoralisme, diversification...).

L'aide PAC totale apportée en 2017 à l'agriculture ariégeoise est de 54 393 000 € soit environ 500 000 € de moins qu'en 2016.

Ce montant comprend :

- au titre de la campagne 2015 : 790 000 € d'aide à la conversion en agriculture biologique, 102 000 € d'aide au maintien à l'agriculture biologique et 302 000 € d'aide liées aux mesures agro-environnementales ;
- au titre de la campagne 2016 : un solde d'aides découplées (droits à paiement de base, paiement vert, paiement redistributif et majoration jeune agriculteur) de 2 964 000 €, un solde de l'Indemnité Compensatoire au Handicap Naturel (ICHN) de 1 665 000 € et un solde d'aides bovines de 526 000 € venant en complément de l'avance de trésorerie remboursable touchée en 2016 ainsi qu'un paiement des aides couplées végétales de 896 000 €.
- au titre de la campagne 2017 : une avance de trésorerie 2017, calculée sur la base de 90% des aides découplées, de l'aide bovine et de l'ICHN 2016 totalisant 41 431 000 €, un solde partiel ICHN de 1 113 000 € et 1 483 000 € d'aides ovine et caprine ;
- les paiements du second pilier de la PAC correspondant aux aides aux investissements de modernisation des exploitations agricoles, aux aides au pastoralisme et aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs qui se sont élevés, en 2017, à 3 120 000 €

Le solde des aides à l'agriculture biologique 2015 est attendu pour la fin mars 2018 tandis que le versement des aides aux races menacées (depuis 2015) et du solde des aides liées à l'agriculture biologique et aux mesures agro-environnementales climatiques de la campagne 2016 et 2017 reste en attente d'ouverture des fonctionnalités informatiques.



La crise agricole et les aléas climatiques

La mise en œuvre du plan de soutien à la trésorerie en faveur des producteurs de lait de vache, gravement touchés par la crise du lait, s'est conclue par le versement d'une aide à la trésorerie de 17 000 € répartis sur 15 élevages.

En ce qui concerne l'influenza aviaire, le versement du solde d'indemnisation de 7 producteurs de palmipèdes ariégeois touchés par la crise de l'influenza aviaire est intervenu pour 63 500 € dans le cadre des mesures de soutien à la filière et d'indemnisation des producteurs.

De plus, à la suite de l'épisode de gel du printemps 2017, la procédure de demande de reconnaissance de calamité agricole a été conduite et menée à bien dans son ensemble, de la mise en place d'un comité départemental d'expertise et des deux tournées de la mission d'enquête à la demande de reconnaissance de pertes de récolte arboricoles (pommés, poires, pêches, nectarines, brugnons, cerises, prunes, kiwis, noix et noisettes) et de pertes de fonds sur les jeunes plants vignes, sur l'ensemble du département. Cette demande a recueilli un avis favorable du comité national de gestion des risques en agriculture au cours de sa séance du 13 décembre 2017.

Par ailleurs, la calamité sécheresse fourrage a été reconnue au titre de la campagne 2015 et a donné lieu à un versement de 99 700 € pour indemniser 33 exploitations agricoles. Fin 2017, le SEA a lancé la procédure pour une éventuelle reconnaissance de calamité sécheresse fourrages pour pertes de production des pâtures dues aux fortes chaleurs estivales de l'été 2017 et au déficit hydrique généralisé qui a conduit des éleveurs d'une partie du département à entamer leur stock de fourrage hivernal.

PROTÉGER DURABLEMENT L'ENVIRONNEMENT

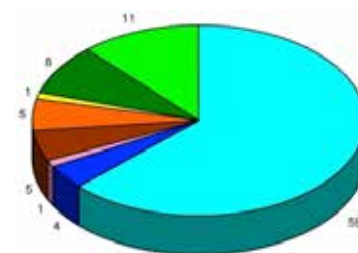
Un nouvel établissement public : l'agence française pour la biodiversité (AFB)

L'AFB est une nouvelle agence créée au 1er janvier 2017 en application de la loi n°2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016. Elle est issue du regroupement des savoir-faire de 4 anciens organismes : l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et les Parcs nationaux de France. Elle fonctionne avec 6 emplois équivalent temps plein ETPT. les fonctions supports, ainsi que l'accompagnement au changement et la création d'une culture commune.

Appui technique aux politiques publiques liées à la biodiversité

Le service départemental a participé :

- au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises » porté par le département ;
- à l'élaboration du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 sur les sous-bassins de l'Hers, du Salat et du Volp, et de l'Ariège amont ;
- à la mise en place d'une étude de suivi des débits du Lez ;
- au projet de sécurisation du remplissage de la retenue de Montbel préparé par le Conseil départemental ;
- au COPIEL de l'opération coordonnée sur le Salat pour la reconquête de la continuité écologique, et au récolement de dispositifs de franchissement piscicole et/ou de restitution des débits sur quatre ouvrages.



Connaissance et compréhension de l'état des écosystèmes

■ ÉTUDE & RECHERCHE

Le technicien continuité écologique a suivi des opérations de tests de l'efficacité de dispositifs de dévalaison piscicole sur l'axe Ariège à l'aide de poissons marqués (smolts de saumon atlantique) menées par le pôle écohydraulique AFB-IMFT (Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse).

■ HYDROBIOLOGIE

Au titre des opérations de suivi des populations piscicoles par pêches électriques menées dans le cadre des suivis obligatoires prévus par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), le service est intervenu sur 16 stations réparties dans les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne.

Il convient de noter que dans le département de l'Ariège se trouve la station la plus haute en altitude du réseau national piloté par l'AFB, sur le ruisseau de Soulcem (1800 m), en amont de la retenue EDF du même nom.

■ HYDROLOGIE

Comme prévu par le protocole, le service a débuté le suivi des 33 stations du réseau ONDE (Observatoire National Des Etiages) à partir du mois de mai. Chaque relevé a été régulièrement transmis au SPEMA.

■ HYDROMORPHOLOGIE

Le service a participé au protocole CARHYCE (CARactérisation HYdromorphologique des Cours d'Eau) mené sur 4 stations dans les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne, avec l'appui de l'ONCFS.

Toutes les fiches des 70 ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2 au à l'article L.214-17 du code de l'environnement (obligation d'assurer la continuité écologique), ont été entièrement complétées dans la base de données GeObs du ROE (Référentiel des Obstacles à l'Écoulement). Ont également été validées 8 fiches d'ouvrages créées sur les cours d'eau du Raunier et de la Galage par un bureau d'étude missionné par l'Agence de l'eau. Enfin, en prévision d'un travail collaboratif avec l'Office national des forêts (ONF), une vingtaine d'ouvrages situés dans la forêt domaniale de Foix ont été saisis dans le ROE, permettant ainsi d'enrichir la base de données nationale.

■ BIODIVERSITÉ

Le service a réalisé 5 prospections nocturnes de suivi et recherche de populations d'écrevisses à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) sur les bassins versants du Rozies, du Lens, du Sour, du Lapiche et les affluents de la haute Ariège qui pourraient être impactés par le projet d'élargissement de la RN20 en 2x2 voies.

Des observations d'écrevisses exotiques envahissantes, ainsi que d'espèces patrimoniales d'amphibiens ont aussi été faites au cours de diverses missions.

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) : l'établissement public au service de l'environnement dans les domaines « Eaux et Natures »

Quatre thèmes majeurs dans lesquels le service départemental de l'Ariège s'est engagé.

1) LA PROTECTION DES ESPÈCES :

Il s'agit de protéger les espèces en veillant à l'application des règles édictées visant à préserver la faune sauvage ou la flore sauvage protégée et en participant à l'élaboration de nouvelles zones de protection.

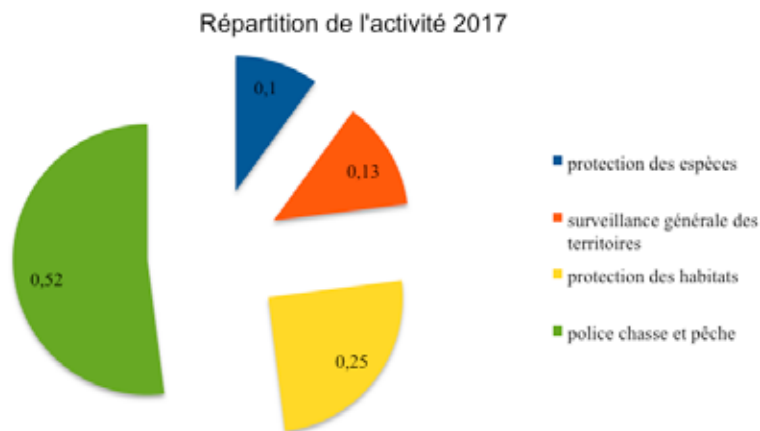
L'objectif de cette action et de préserver la quiétude des espèces pour assurer leur cycle biologique.



2) LA SURVEILLANCE GÉNÉRALE DES TERRITOIRES :

Par cette mission, les inspecteurs de l'environnement de l'ONCFS assurent une présence dissuasive sur l'ensemble du département. C'est l'occasion de rencontrer les utilisateurs de la nature (agriculteurs, éleveurs, randonneurs, chasseurs, pêcheurs, etc.) et les institutions locales (maires, brigades locales de la gendarmerie, commissariat de la police nationale, etc.).

En chiffre : 687 contacts établis sur l'exercice 2017.



3) PROTECTION DES HABITATS :

L'objectif est de préserver les espaces pour assurer le développement des espèces inféodées à ces milieux. Pour y arriver, l'ONCFS contrôle les activités humaines ayant un impact sur ces territoires.

4) POLICE DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE :

La ruralité de l'Ariège et ses exceptionnels milieux en font un département privilégié pour l'exercice de pratiques telles que la chasse et la pêche. Le prélèvement de certains gibiers est soumis à certaines règles visant à assurer la pérennité de ces derniers.

En sus des actions de police, l'ONCFS assure avec certains partenaires locaux (Chasseurs, association de protection de la nature et bénévoles) un suivi de la faune sauvage portant majoritairement sur les espèces suivantes :

- Ours (suivi et expertises dommages)
- Isard
- Galliformes de montagne (grand tétras, lagopède alpin et perdrix grise de montagne)
- Bécasse des bois.

Tableau des recettes - 2017

Recettes perçues par l'État en 2017			
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties</i>	101 442 917	103 031 109	1,57%
<i>Cotisation foncière des entreprise + IFER (Hors Direction des Grandes Entreprises)</i>	11 596 809	10 995 043	-5,19%
Impôt sur le revenu + Contributions sociales	98 709 948	102 966 486	4,31%
Impôts sur les sociétés	25 925 065	24 773 337	-4,44%
Taxe sur les salaires	15 945 815	15 013 958	-5,84%
Taxe sur la valeur ajoutée	133 883 278	140 733 725	5,12%
Impôt de solidarité sur la fortune	1 489 846	1 342 820	-9,87%
Droit départemental sur les mutations	13 235 592	15 339 895	15,90%
Droit de Publicité foncière et d'enregistrement	23 718 668	20 597 222	-13,16%
TOTAL des recettes perçues	477 614 421	467 428 171	-2,13%

Répartition des effectifs des services de l'État de 2010 à 2017

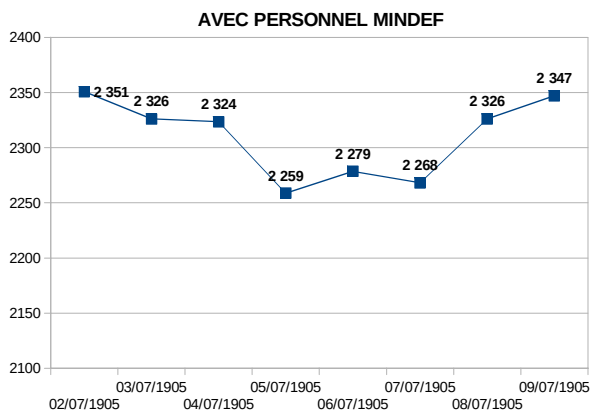
Services	Effectifs des services de 2010 à 2017 (en Equivalent Temps Plein – ETP)							Evolution des effectifs 2010/2017		
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	en ETP	en %
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	4,00	4,00	5,00	3,75	4,00	4,00	4,00	4,00	0,00	100,00
Direction départementale des territoires	196,87	142,97	144,37	136,97	137,97	133,77	115,60	117,10	-79,77	59,48
Direction départementale de la sécurité publique	125,30	126,30	125,20	120,30	130,20	120,30	123,10	126,30	1,00	100,80
Gendarmerie	320,00	335,00	334,00	326,00	321,00	311,00	318,00	338,00	18,00	105,63
Personnel MINDEF (1er RCP, DMD09, CIRFA...)	1113,00	1112,00	1141,00	1109,00	1138,00	1161,00	1234,00	1245,00	132,00	111,86
Office national des anciens combattants	2,60	2,60	2,60	2,80	1,92	2,80	2,80	2,80	0,20	107,69
DACSPP	63,70	63,11	55,81	54,91	50,51	50,50	48,40	50,20	-13,50	78,81
DDFIP	279,59	295,20	289,00	282,00	276,00	270,00	260,00	249,90	-29,69	89,38
UD DIRECCTE	22,06	26,06	25,05	24,35	21,65	21,29	19,38	18,58	-3,48	84,22
Maison d'arrêt	42,00	44,00	41,00	46,00	41,50	40,00	44,00	45,00	3,00	107,14
Préfecture et sous-préfectures	127,70	122,45	114,70	111,00	109,90	107,80	107,70	104,70	-23,00	81,99
UD DREAL	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	2,60	3,00	4,00	1,00	133,33
Douanes	32,80	31,80	21,50	21,20	25,00	23,80	23,80	21,60	-11,20	65,85
Archives départementales	1,50	1,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	0,50	133,33
Protection Judiciaire de la Jeunesse	9,30	9,30	9,30	8,30	8,30	9,30	9,30	9,90	0,60	106,45
Service pénitentiaire d'insertion et de probation	7,30	7,30	10,00	7,20	7,70	8,00	11,00	7,90	0,60	108,22
Tous services de l'Etat	2350,72	2326,09	2323,53	2258,78	2278,65	2268,16	2326,08	2346,98	-3,74	99,84

Hors Santé, Education Nationale et Justice (tribunaux)

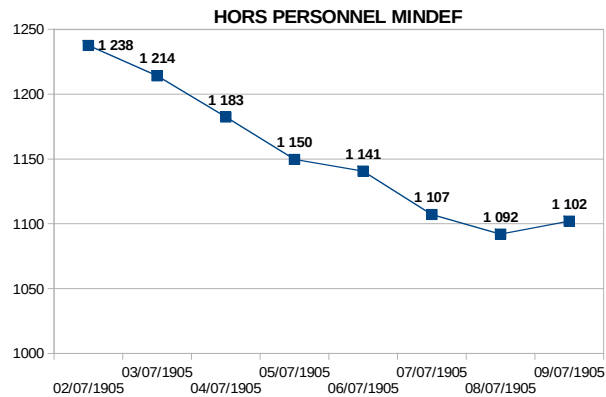
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Effectifs de la Fonction Publique en Ariège (en Equivalent Temps Plein)	2 351	2 326	2 324	2 259	2 279	2 268	2 326	2 347
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Effectifs de la Fonction Publique en Ariège (en Equivalent Temps Plein) – HORS PERSONNEL MINDEF	1 238	1 214	1 183	1 150	1 141	1 107	1 092	1 102

Évolution des Effectifs Temps Plein (ETP) de la Fonction Publique de l'État en Ariège 2010-2017

Evolution des effectifs des services de l'Etat en Ariège
2010-2017



Evolution des effectifs des services de l'Etat en Ariège
2010-2017



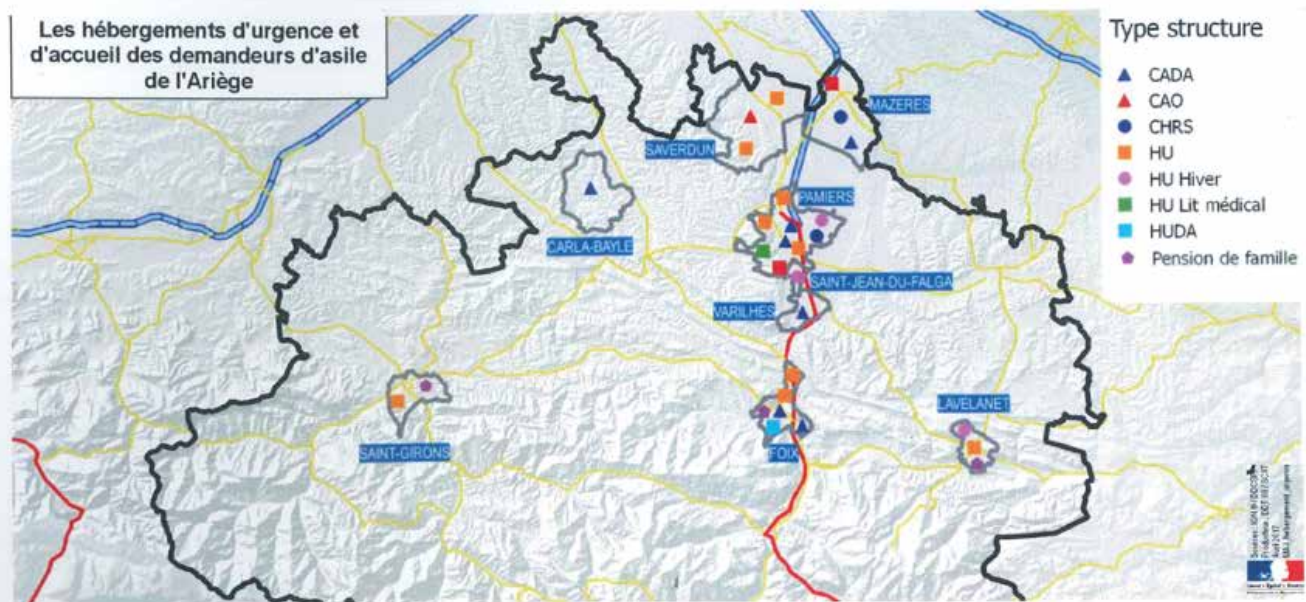
OPERATEURS DE L'ETAT

*Agence française pour la biodiversité Service départemental de l'Ariège : 6 ETPT annuels pour cet opérateur de l'État

*Office National de la chasse et de la faune sauvage : 15 ETPT

t

Hébergement d'urgence et d'accueil des demandeurs d'asile de l'Ariège



- CADA : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
- CAO : Centres d'Accueil et d'Orientation
- CHRS : Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- HU : Hébergement d'Urgence
- HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
- **Pension de famille** : ex « maison-relais »

Coordonnées des services de l'État

Administration	Contact
Préfecture	2, rue de la Préfecture - BP 40087 - 09007 Foix cedex - Tél. : 05 61 02 10 00 Mail : prefecture@ariege.gouv.fr
Sous-préfecture de Pamiers	26, rue Frédéric Soulié - BP 40172 - 09102 Pamiers - Tél. : 05 61 60 97 30 Mail : prefecture@ariege.gouv.fr
Sous-préfecture de Saint-Girons	10, av René Plaisant - BP 40109 - 09201 Saint-Girons - Tél. : 05 61 96 25 80 Mail : prefecture@ariege.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires (DDT)	10, rue des Salenques - BP 10102 - 09007 Foix cedex - Tél. : 05 61 02 47 00 Mail : ddt@ariege.gouv.fr
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP)	9, rue Lt Paul Delpech - BP 130 - 09003 Foix cedex - Tél. : 05 61 02 43 00 Mail : ddcsp@ariege.gouv.fr
Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UD DIRECCTE)	30, avenue du Général de Gaulle - BP 10093 - 09007 Foix cedex - Tél. : 05 61 02 46 40 Mail : midipy-ut09@dirrecte.gouv.fr
Unité Départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (UD DREAL)	2, rue de la Préfecture BP 40087 09007 Foix cedex - Tél. : 05 61 02 10 00 Mail : ut-haute-garonne-ariege.dreal-midi-pyrenees@developpement-durable.gouv.fr
Unité Interdépartementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	4, rue de la Préfecture - 09000 Foix - Tél. : 05 34 09 36 21 Mail : sdap.ariege@culture.fr
Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (DD ARS)	1, bvd Alsace Lorraine - BP 30076 - 09008 Foix cedex - Tél. : 05 34 09 36 36 Mail : ars-dt09-dt@ars.sante.fr
Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP)	55, Cours Gabriel Fauré - BP 86 - 09007 Foix cedex - Tél. : 05 61 05 45 50 Mail : tg09.contact@dgfip.finances.gouv.fr
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)	2, rue du Lt P. Delpech - BP 40077 - 09008 Foix Cedex - Tél. : 05 67 76 52 09 Mail : sp09@ac-toulouse.fr
Groupeement de Gendarmerie Départementale de l'Ariège (GGD)	2, allées de Villote - BP 80 - 09008 Foix Cedex - Tél. : 05 61 02 17 00 Mail : ggd09@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)	Hôtel de Police - 2, avenue Lakanal - 09000 Foix - Tél. : 05 61 05 43 00 Mail : sd09@afbiodiversite.fr



Préfecture de l'Ariège
2 rue de la préfecture - Préfet Claude Erignac
09007 Foix cedex - 05 61 02 10 00 - www.ariège.gouv.fr

